

L'ÉVÉNEMENT

SYNDICAL

UNIA

N° 18

27^e année · vendredi 6 décembre 2024

Le bimensuel du syndicat UNIA

www.evenement.ch • redaction@evenement.ch • Tél. 021 321 14 60

JAA CH-3000 Berne 16 P.P. / Journal Poste CH SA



OLIVIER VOGELSANG

Grâce aux conventions collectives de travail, à Unia et aux fortes mobilisations comme celle du 21 septembre à Berne (photo), près de 700 000 personnes bénéficieront de la compensation du renchérissement. Mais des branches et des entreprises restent à la traîne. **PAGE 3**

POINT DE MIRE

Du malheur de notre femme

Sonya Mermoud

Féminicides, harcèlement sexuel dans la rue, au travail, discrimination salariale: les drames et les injustices spécifiques aux femmes ont contribué à nourrir l'actualité récente. D'abord le 25 novembre, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre la violence exercée à leur égard. Cet événement a projeté une nouvelle fois une lumière crue sur les malheurs de notre femme dans un système où le masculin domine et dicte ses règles. Où l'oppression, frontale ou larvée, sert ses ambitions et soutient ses prérogatives. Dans nos frontières, cette date a été marquée par une manifestation nationale à Berne suivie par plusieurs actions et rassemblements régionaux. Des mobilisations encore et toujours désespérément pertinentes. Avec, en toile de fonds, le rappel d'une statistique qui reste cruellement stable et fait froid dans le dos: dans notre paisible Suisse, une femme est en moyenne tuée toutes les deux semaines par son compagnon, son ex-partenaire,

son frère ou son fils, et parfois par un inconnu. Paroxysme de l'horreur, ces crimes ne sauraient occulter d'autres formes d'agressions sexistes ordinaires. De brimades et d'humiliations jalonant la vie des femmes. Une violence structurelle découlant de cette organisation patriarcale de la société qui les légitime en sourdine. Et qui s'exerce dans toutes ses strates. Dans l'espace public. Dans la sphère privée. Dans le monde du travail. Un dernier contexte révélateur de l'ampleur du fléau: selon la dernière étude sur le sujet, un salarié sur deux subit au cours de sa carrière du harcèlement, dont une majorité de femmes, de jeunes, de personnes en situation précaire. Les cas les plus nombreux se retrouvent dans les branches en contact fréquent avec la clientèle, dans l'hôtellerie-restauration, le commerce de détail ou la santé, secteurs comptant une forte proportion d'employées. Des abus qui perdurent face à des employeurs n'assumant pas leur obligation légale d'assistance et de prévention.

A ces dérives s'ajoute encore le scandale des rémunérations injustes des travailleuses toujours moins bien payées que leurs homologues masculins. Selon la dernière enquête menée par l'Office fédéral de la statistique, l'écart salarial entre les sexes s'élève dans l'économie privée à 17,5%. Un manque à gagner qui se paie cash avec une rémunération amputée dans ce secteur de 1453 francs! Ce «trou» dans le budget des employées concernées n'est pas seulement problématique dans la gestion du quotidien, mais aussi à l'heure de la retraite alors trop

souvent synonyme de pauvreté. Avec des rentes misérables qui ne permettent pas de vivre dignement. Sans que soit prise en compte la situation de nombreuses femmes qui ont dû travailler à temps partiel, s'acquittant toujours de la plus grande partie des tâches familiales et de soins aux proches. Et souvent confrontées à un manque criant de places en crèches. Et cela sans oublier enfin que les travailleuses composent toujours le gros des troupes dans les métiers les moins bien rémunérés.

Certes, comparé à la dernière analyse en la matière, l'écart salarial a légèrement reculé. Mais à ce rythme, c'est un océan qui aura passé sous les ponts. Et la part inexplicable de la disparité des salaires, elle, a augmenté. Cette part-là se calcule une fois exclus les éléments d'ordre structurel comme les qualifications, la nature du poste occupé, l'ancienneté de la personne, etc. Autant dire que les discriminations sexistes ont le vent en poupe, quand bien même la Constitution exige depuis 1981 un salaire égal à travail équivalent. La révision en 2020 de la Loi sur l'égalité a clairement raté sa cible. Avec des contrôles demandés uniquement aux sociétés employant 100 personnes et plus – soit moins de 1% des entreprises – ou encore en l'absence de sanctions pour les contrevenantes.

Dans ce contexte, seules de véritables politiques défendant une tolérance zéro permettront de corriger le tir. Seuls une prise de conscience et un changement de mentalités atténueront les malheurs des femmes. La pression de la rue tend aussi à y contribuer. ■

PROFIL



Laura Cazador, entre art et activisme. **PAGE 2**

INDUSTRIE MEM

Les défis de la branche. **PAGE 4**

ARTISANAT

Pour des chantiers dignes. **PAGE 7**

EFAS

La lutte se poursuit. **PAGE 8**

ENTRE ART ET ACTIVISME

La réalisatrice genevoise Laura Cazador sonde les âmes militantes, de Cuba aux forêts du Jura.

Aline Andrey

Son cinéma met l'humain au centre. Engagé, social et politique, il est aussi empreint d'une créativité toute latino-américaine, études de cinéma à Cuba obligent. «Comme disait Godard, si on a seulement un message à faire passer autant devenir facteur», souligne la réalisatrice Laura Cazador, en souriant, sur la terrasse du café du Grütli à Genève, où le soleil de novembre apporte encore un peu de chaleur.

«Comme disait Godard, si on a seulement un message à faire passer autant devenir facteur»

Son refus de l'indifférence et sa sensibilité se retrouvent dans son dernier documentaire intitulé *Autour du feu**. Cinq activistes romands, de générations différentes, partagent leurs idéaux au cœur d'une forêt, dans le massif jurassien.

Deux anciens de «la Bande à Fasel», Jacques Fasel et Daniel Bloch, racontent à visage découvert leur parcours et leur mouvement révolutionnaire armé dans les années 1980. Ils ont fait la Une des médias, ont purgé leur longue peine de prison (une quinzaine d'années chacun) et n'ont plus rien à perdre. Les trois jeunes activistes, engagées dans les mouvements féministes, écologiques et antiracistes, choisissent l'anonymat, par crainte de représailles contre elles-mêmes ou leurs collectifs et pour éviter la personification de leurs luttes. Leurs déguisements ajoutent par ailleurs de la théâtralité au moment; le feu dans la nuit invite aux confidences, quand des images d'archives s'intègrent tels des rêves au cœur de ce «nuit clos». Ce dispositif cinématographique pousse le spectateur à se questionner lui aussi sur sa position face au système néolibéral, sur son rapport à la désobéissance civile pacifique et à la violence...

«LA FIN NE JUSTIFIE PAS TOUT»

Laura Cazador pourrait parler des heures de ce film réalisé avec une amie de longue date, la cinéaste Amanda Cortès. Sur son positionnement sur les

luttes armées, elle cite l'évêque brésilien Dom Helder Camara qui dénonce la violence institutionnelle de laquelle découlent les autres types de violence. «Mais la fin ne justifie pas tout, à mon avis, car elle est aussi conditionnée par comment on va y arriver», souligne la cinéaste, qui s'insurge envers les politiques extrêmement cruelles contre les droits humains et environnementaux. Citant en exemple la répression brutale à l'encontre des Gilets jaunes ou encore des manifestants lors du G8, elle résume: «Toutes les formes d'oppression m'interpellent.» Régulièrement dans la rue, elle a surtout manifesté cette année pour la Palestine. De toutes les luttes, Laura Cazador vient également de mettre sur pied une exposition intitulée «Postale/Verso», avec la photographe Anaïs Durtort, consacrée à la violence psychologique dans le couple, dans le cadre de la Journée internationale du 25 novembre contre les violences faites aux femmes. Elle a recueilli le témoignage de douze « survivantes » dont certaines accueillies au foyer Arabelle, à Onex. «En parlant de ce projet autour de moi, j'ai été frappée par le nombre de personnes touchées. J'étais face à une hécatombe», explique l'artiste, qui aime écrire et se verrait bien parfois se retirer dans une grotte pour laisser libre cours à sa nature solitaire. Journaliste de presse à ses heures, elle publie notamment pour *Le Courrier* sous son nom de naissance: Hunter. Chasseur donc, que la pacifiste végétarienne a traduit en espagnol (Cazador) en guise de pseudonyme.

MILITANTISME AU BERCEAU

La politique et le militantisme, elle est née dedans. Dès ses premiers pas, ses parents l'entraînent dans des manifestations et, à peine plus tard, au cinéma. Son père est alors (et toujours) président de la salle indépendante CinéVersoix et distributeur pour Trigon-film. Petite, Laura voyage donc au travers des films du monde. Puis, après son gymnase, en 2002, son père l'emmène à Cuba. Elle vit alors un coup de foudre pour cette terre qui deviendra sa deuxième patrie. Elle y étudie le cinéma, se marie à un Cubain, donne naissance à trois enfants, entre ses 21 et 28 ans, tout en menant de front ses projets cinématographiques. Elle décroche par ailleurs une licence en Histoire à Genève.



Chasseuse d'images, Laura Cazador préfère généralement être derrière la caméra.

En 2019, elle se fait connaître internationalement avec son film *Insoumises*, coréalisé avec le Cubain Fernando Perez. Une fiction basée sur l'histoire vraie de la Lausannoise Henriette Favez qui, déguisée en homme, a émigré à Cuba, il y a 200 ans...

À Genève ou à La Havane, Laura Cazador a l'art de mettre en lumière des projets porteurs de sens. Vivant dans une coopérative dans l'écoquartier des Vergers à Meyrin, elle traite de problématiques actuelles locales - mais à la portée globale - dans un documentaire récent sur le thème de l'habitat (*Voisin-e-s-x 2.0*) ou encore autour de l'alimentation (*Manger c'est poli-*

tiq! avec les Artisans de la transition). Parallèlement, elle puise dans l'Histoire internationaliste afin d'inspirer les luttes d'aujourd'hui et à venir. Elle vient de terminer le tournage d'un documentaire sur la Tricontinentale, et s'apprête à le monter avec sa comparse Amanda Cortès. Cette Conférence de solidarité avec les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine a eu lieu en 1966 dans la capitale cubaine avec pour objectif de renverser l'ordre établi, l'impérialisme et le colonialisme...

Sur le Cuba d'aujourd'hui, Laura Cazador pose un regard aussi critique qu' amoureux. «L'éducation et la santé sont gratuits. Et ce pays reste l'un des

rare livres de fascisme. De nos jours, c'est précieux. Or, la guerre culturelle et le blocus contre Cuba continuent de mettre à mal le gouvernement qui ne fait bien sûr pas tout juste non plus.» Allergique à toutes propagandes, Laura Cazador n'a de cesse de développer ses sujets pour en amener toutes les complexités et les nuances, animée par son feu intérieur, celui qu'un autre monde est possible. ■

* En janvier, des projections du film «Autour du feu» auront lieu en Suisse romande, en présence des cinéastes et de membres de la Bande à Fasel: cinedoc.ch/programmation/saison-9/autour-du-feu

EFAS : LES PRESTATIONS EN EMS AUX MAINS DES CAISSES MALADIE



LES TRAITÉS TIRÉS

Vincent

DE MEILLEURS SALAIRES GRÂCE AUX MOBILISATIONS

Grâce aux CCT et à l'engagement d'Unia, près de 700 000 personnes bénéficieront de la compensation du renchérissement. Mais des branches et des entreprises restent à la traîne.



Pluie symbolique de billets lors de la manifestation pour les salaires, le 21 septembre à Berne. Dans plusieurs secteurs, l'engagement a payé comme dans la construction et les branches artisanales avec des augmentations allant au-delà du renchérissement.

Textes Jérôme Béguin

Les négociations salariales 2024 s'achèvent plutôt positivement pour Unia: des centaines de milliers de travailleurs et travailleuses employés dans les branches et entreprises où le syndicat est signataire d'une convention collective de travail (CCT) recevront en 2025 une augmentation salariale permettant de compenser pleinement le renchérissement. La présidente d'Unia, Vania Alleva tire toutefois un bilan contrasté de la campagne: «D'un côté, nous avons obtenu d'importantes revalorisations salariales et des augmentations générales, les accords que nous

avons conclus garantissent le pouvoir d'achat de 700 000 salariés et j'en suis satisfaite. De l'autre, nous faisons face à certains employeurs qui, malgré la bonne conjoncture économique, ont bloqué la conclusion d'accord et refusé la pleine compensation du renchérissement et le retard à rattraper.» Les négociations ont ainsi échoué chez Fenaco (Landi), où la direction est restée à 1% d'augmentations individuelles, et Coop (1% à titre général), ce qui est insuffisant pour couvrir l'inflation attendue cette année, de l'ordre de 1,1 à 1,3% selon diverses estimations. Dans l'hôtellerie-restauration, faute d'avancée dans les discussions, le syndicat a dû saisir le tribunal arbitral. «La

situation est aussi mitigée dans l'industrie, où nombre de négociations se déroulent au niveau des entreprises.» Les négociations ont été, par contre, fructueuses dans la construction et les branches artisanales avec des augmentations qui vont au-delà du renchérissement, se félicite Vania Alleva. Dans le secteur principal de la construction, les partenaires sociaux se sont entendus sur une augmentation de 1,4% et le maintien de la retraite à 60 ans (lire en page 8). La nouvelle CCT des échafaudages prévoit une compensation automatique du renchérissement jusqu'à 1,5%. Dans les arts et métiers, les revalorisations sont majoritairement générales et dépassent nettement le renchérissement, de sorte que les travailleurs bénéficient d'une amélioration du salaire réel. Dans la branche de l'isolation, l'augmentation des salaires minimums atteint jusqu'à 8,5%, tandis que dans le second œuvre romand, les salaires montent de 106 francs, soit environ 2% (voir en page 7).

«Nous avons aussi réussi à améliorer les salaires minimums dans des branches où ils s'appliquent au plus grand nombre de salariés, comme la boulangerie-pâtisserie, la coiffure ou la location de services.» Les salaires minimums des boulangers sont améliorés dans une fourchette comprise entre

RÉSULTAT DES NÉGOCIATIONS SALARIALES 2024/2025 EN SUISSE ROMANDE

CCT / entreprises	Salaires effectifs	Salaires minimums	Autres
Industrie automobile du canton du Valais	70 fr. à titre général		
Branche de la boulangerie-pâtisserie-confiserie		4,1 - 7,7%	Compensation automatique du renchérissement dès 2026
Secteur principal de la construction (CN)	1,4% à titre général	1,4%	Augmentation des cotisations patronales pour la retraite anticipée FAR de 0,5%
Industrie des produits en béton	50 fr. à titre général, 10 fr. à titre individuel	50 fr.	
Carrosserie	40 fr. à titre général, 0,5% à titre individuel		
Coiffure		2%	
Coop	1% à titre général pour les employé-e-s soumis à la CCT, 1% à titre individuel pour les cadres		
Branche de l'électricité	1% à titre général, 1% à titre individuel		
Fenaco Coopérative	1% à titre individuel		
Horticulture du canton du Valais	1,4%		
CCT des industries horlogère et microtechnique suisses	1,1% ou 65 CHF à titre général		
Enveloppe des édifices	70 fr. à titre général	0,8% - 1,2%	
Techniques du bâtiment	50 fr. à titre général, 1% à titre individuel	de 100 fr. à 300 fr.	
Technique et enveloppe du bâtiment du canton du Valais	75 fr. à titre général		
Branche de l'isolation	60 fr. à titre général	Jusqu'à 8,5%	Compensation automatique du renchérissement jusqu'à 2% pendant la durée de la CCT
Industrie des machines, des équipements électriques et des métaux MEM		0,6%	
Construction métallique	40 fr. à titre général, 0,5% à titre individuel	100 fr.	
MPS Microsystems SA, Bienne	65 fr. à titre général	80 fr.	Participation à la caisse maladie +5 fr. (désormais 190 fr.)
Location de services		2,1%	Désormais compensation automatique du renchérissement; respect des salaires minimums dans les cantons (GE et TI)
Second œuvre romand (SOR)	106.60 fr. à titre général		
Industrie de la terre cuite	75 fr. à titre général	40 fr.	

4,1 et 7,7%. «Nous avons pu également ancrer la compensation automatique du renchérissement dans la boulangerie, la location de services et l'isolation, ce qui est positif pour le futur.» Toutes ces avancées n'étaient pas gagnées d'avance, rappelle la responsable

syndicale: «Les négociations étaient difficiles et, sans notre mobilisation dans la rue et dans les branches, le résultat aurait été différent. Il faut que nous restions conscients que ces améliorations ne tombent pas du ciel, elles sont bien le produit de notre mobilisation.» ■

65 FRANCS DE PLUS DANS L'HORLOGERIE

Dans l'horlogerie et la microtechnique, la Convention patronale est entrée en matière sur la demande d'Unia d'une compensation du renchérissement. Dès le 1er janvier, les employeurs auront le choix d'augmenter de 65 francs leurs collaborateurs ou de pratiquer une revalorisation salariale de 1,1% pour les salaires s'inscrivant entre 4702

et 7054 francs. Pour les rémunérations inférieures et supérieures à ces montants, l'augmentation est de 52 francs, respectivement 78 francs. «Le personnel va recevoir la compensation du renchérissement et c'est positif dans le contexte incertain que traverse l'horlogerie», commente Raphaël Thiérmard, responsable de l'horlogerie pour Unia. ■

La Suisse votera sur une naturalisation facilitée

L'«Initiative pour la démocratie» a été déposée le 21 novembre à la Chancellerie fédérale. Elle veut favoriser l'intégration des personnes concernées et l'équité des procédures.

Aline Andrey

Un quart de la population résidente en Suisse, plus de deux millions de personnes, n'a toujours pas accès aux droits politiques. Pour remédier à cette situation indigne d'une démocratie, l'Action Quatre Quarts a déposé, le 21 novembre, son initiative intitulée «Pour un droit de la nationalité moderne (Initiative pour la démocratie)». Celle-ci simplifie les procédures de naturalisation grâce à des critères objectifs et exhaustifs, et met ainsi fin à l'arbitraire qui règne dans les procédures. Elle est portée par un large mouvement de la société civile, et est soutenue par le Parti socialiste,

les Vert.e.s, Unia, Operation Libero, la Fondation pour la démocratie directe, Campax et l'EPER, entre autres organisations.

L'initiative demande que la naturalisation soit possible après cinq ans de séjour légal en Suisse - ce qui signifie que le permis C n'est plus une exigence. La personne qui se lance dans la procédure ne doit pas avoir été condamnée à une peine privative de liberté de longue durée, ni mettre en danger la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse. Des connaissances de base dans une des langues nationales sont nécessaires.

Lors du dépôt de l'initiative, Agnese Zucca, coprésidente d'Action Quatre

Quarts, a rappelé qu'au cours des cinquante dernières années, treize textes visant à limiter l'immigration et les droits des étrangers ont été soumis au peuple. Une exception: en 2017, une large majorité a approuvé la naturalisation facilitée pour les étrangers de la troisième génération. Toutefois, les conditions d'obtention d'un passeport suisse se sont durcies pour les autres, comme l'a dénoncé Unia début novembre (L'ES du 22 novembre).

L'«Initiative pour la démocratie» est donc enfin porteuse d'espoir pour nombre de personnes qui participent à la prospérité de la Suisse, sont parfois nées ou vivent ici depuis des décennies, mais se trouvent privées des

droits inhérents au passeport à croix blanche. «Il ne s'agit pas seulement de droits politiques et de démocratie, mais également du droit de rester, de la liberté de voyager, tout en sachant qu'on pourra toujours revenir chez soi en Suisse, quand on veut», souligne Agnese Zucca, dans le communiqué d'Action Quatre Quarts. ■

Pour plus d'informations: democratie-initiative.ch

LA PROCÉDURE LA PLUS STRICTE D'EUROPE

La Suisse possède les règles de naturalisation les plus strictes d'Europe. Une étude intitulée *La naturalisation ordinaire en Suisse**, mandatée par la Commission fédérale des migrations, confirme qu'obtenir un passeport est devenu, depuis 2018, plus difficile et sélectif, prétendant les personnes étrangères n'ayant pas suivi de hautes écoles. De surcroît, les différences de traitement selon les cantons sont considérables. Dans ce sens, l'étude propose plusieurs pistes pour rendre le système de naturalisation plus inclusif, dont notamment celle de ne plus conditionner l'obtention de la nationalité à la possession d'une autorisation d'établissement, soit le permis C. Ce que propose justement l'«Initiative pour la démocratie». ■

*newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/87799.pdf

L'INDUSTRIE MEM MISE AU DÉFI

Entre les annonces de licenciements et l'urgence de renforcer les délégations du personnel, la conférence de l'industrie des machines et des métaux est revenue sur les enjeux dans la branche.



La conférence de branche de l'industrie MEM a réuni une septantaine de travailleurs, malgré une météo enneigée à Berne. Des employés de Stahl Gerlafingen et de Swiss Steel (à droite) ont pris la parole pour témoigner de leur lutte sur le terrain.

Textes Manon Todesco
Photos Thierry Porchet

À l'occasion de la conférence de branche de l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux (MEM) d'Unia, qui a eu lieu le 22 novembre à Berne, une place toute particulière a été donnée aux travailleurs de Stahl Gerlafingen, présents pour témoigner de leur lutte. «Si ces derniers ne s'étaient pas mobilisés comme ils l'ont fait, ils n'auraient pas pu atteindre leur objectif, à savoir suspendre les 120 licenciements

annoncés», a introduit Matteo Pronzini, responsable de la branche MEM pour Unia, qui orchestre cette conférence. Vania Alleva est revenue sur une semaine de mobilisation «extraordinaire». «Cette victoire revient aux travailleurs et aux commissions du personnel (Cope). On aurait pu échouer et voir les licenciements se confirmer. Un travail incroyable a été fait lors des assemblées générales, il y a aussi eu cette action sur la place Fédérale qui a rassemblé 500 personnes, sans oublier la pétition qui a réuni plus de 10 000 signatures en très peu de temps.» La présidente

d'Unia a souligné l'importance du soutien de l'opinion publique mais aussi d'autres acteurs comme le Grève pour le climat. «Nous avons travaillé tous ensemble et réussi à faire bouger les lignes. Même s'il n'est pas encore définitif, c'est un important succès d'étape qu'il faut célébrer, et il ne faut surtout rien lâcher!»

Si les fêtes de fin d'année approchent, il reste encore du pain sur la planche, a prévenu Vania Alleva, que ce soit chez Stahl Gerlafingen ou dans les négociations salariales. «L'essentiel est de ne pas lâcher sur nos revendications de hausse

générale des salaires. Dans l'industrie, les moyens et bas revenus ont vu leurs salaires réels baisser avec l'inflation. Cette année, nous voulons plus que la compensation du renchérissement!»

QUAND LA LUTTE PAIE

Matteo Pronzini a insisté sur l'importance de maintenir des sites industriels comme ceux de Stahl Gerlafingen ou de Swiss Steel, qui ne sont pas les seuls à produire de l'acier, mais qui le font en émettant le moins d'émissions de CO₂, via des processus de recyclage. «Nous avons obtenu l'arrêt des licenciements et la mise en place du chômage partiel pour 2025, c'est une grande réussite. Il y aura aussi des propositions soumises au Parlement au printemps sur la baisse du prix de l'acier.»

Quatre travailleurs actifs dans la lutte chez Stahl Gerlafingen étaient présents et ont pris la parole à tour de rôle, sous les applaudissements de quelque 70 personnes réunies lors de cette conférence.

«Je suis très heureux qu'on ait pu atteindre notre objectif, s'est exprimé le vice-président de la commission du personnel, employé depuis 24 ans chez Stahl Gerlafingen. C'est notre deuxième maison, ce travail. On ne savait pas si on allait y arriver, mais l'annonce de la direction nous a fait bouger. Il y a eu un élan de solidarité et beaucoup d'éner-

gies positives: une motivation qui est allée au-delà de l'entreprise. C'est un gros poids enlevé de nos épaules, même si tout n'est pas fini. La lutte continue.» A côté de lui, le président de la Cope a souligné qu'il y avait eu beaucoup de travail pour arriver à ce résultat. «Sans Unia, nous n'aurions jamais atteint cette victoire!» Un constat partagé par un autre camarade et collègue. «Cette deuxième vague de licenciements nous a tous déprimés. Puis, on a mis les bouchées doubles. L'équipe était déjà bien rodée. Unia a été d'un grand soutien et est capable d'organiser des mobilisations massives à très court terme. Stahl Gerlafingen paie des consultants hors de prix depuis quatre ans: nous, en quelques semaines, nous avons réussi à mener des actions et à faire plier la direction. Cela prouve que l'union fait vraiment la force.»

Un employé de Swiss Steel a aussi tenu à témoigner: «Cent trente postes sont menacés chez nous. Nous avons déjà mené des discussions et des assemblées. Les collègues de Stahl Gerlafingen nous servent de modèle, ils ont ouvert la voie et nous allons bouger nous aussi. Swiss Steel fait partie d'un groupe international, donc le combat s'annonce rude, mais on a décidé de lutter, et nous ne nous laisserons pas faire!» ■



Une assemblée studieuse, à l'écoute des différents témoignages de travailleurs en lutte. Luca Cirigliano, secrétaire central de l'USS (à droite), était invité pour parler de la reprise de la médiation autour de la protection des délégués syndicaux.

CAP VERS UN ACCORD SUR LA PROTECTION DES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

Pour rester dans le thème des commissions du personnel, et de l'importance de s'engager pour défendre les intérêts des travailleurs, Luca Cirigliano, secrétaire central à l'Union syndicale suisse (USS) est venu faire le point sur la reprise de la médiation au niveau fédéral.

«Aujourd'hui, quand on arrive à faire reconnaître un licenciement comme abusif, le salarié lésé reçoit généralement entre deux et quatre mois de salaire comme indemnité. Un pansement pour ainsi dire, qui ne représente pas grand-chose à verser pour les grandes entreprises. Mais les juges ne peuvent pas contraindre l'employeur à reprendre le salarié, qui se retrouve sans emploi.»

Le syndicaliste a rappelé que la Suisse a signé des conventions édictées par l'OIT et qu'elle est donc tenue de respecter certaines normes, notamment la protection efficace des personnes actives dans les syndicats et les Cope. «Or, ce n'est pas le cas: le droit est très faible en Suisse et prévoit au maximum une indemnité de six mois de salaire.» Sans oublier que ce genre

de procédure est coûteuse en temps et en énergie: tout ça pour obtenir au mieux quelques mois de salaire...

Plusieurs plaintes ont été déposées contre la Suisse auprès de l'OIT, depuis 2003, dont le cas de salariés grévistes licenciés à La Providence à Neuchâtel, toujours en suspens auprès de la Cour européenne des droits de l'homme. Face à un dispositif légal insuffisant, des négociations tripartites entre syndicats, patrons et le Conseil fédéral avaient été amorcées, puis avortées l'année dernière.

«La reprise de la médiation a été demandée par le Conseil fédéral, a précisé Luca Cirigliano. L'USS n'a jamais rien lâché et tient aux engagements de la Suisse en matière de droit international.» L'objectif des syndicats est d'empêcher les licenciements des délégués syndicaux et d'obtenir leur réintégration. «Si l'issue de cette médiation n'est pas satisfaisante, nous lancerons une initiative populaire. Mais nous restons optimistes sur la première option: beaucoup d'acteurs entrent en jeu, il est donc difficile de faire un pronostic, mais nous avons

pu reprendre le dialogue et nous sommes confiants sur le fait qu'un accord sera trouvé en 2025.»

Entre-temps, que fait-on? On essaie de mettre en place des meilleures pratiques dans les CCT, comme des délais de congé plus longs, des indemnités plus importantes ou encore la possibilité de rendre le licenciement nul. «Ils s'engagent pour nous, pour l'entreprise, donc pour l'employeur: ils trouvent des solutions, des bonnes conditions-cadres. C'est leur mission et tout le monde en profite. Ils ne peuvent pas être faiblement protégés.»

Un travailleur tessinois a témoigné: «Il y a trois semaines, nous avons mené une grève pendant trois jours dans l'entreprise, car le président de la Cope a été licencié pour des raisons syndicales. Nous sommes une petite entreprise, mais sommes très réactifs. Nous avons réussi à suspendre le licenciement et attendons qu'il soit vraiment annulé pour crier victoire.» ■

RENFORCER LES COMMISSIONS DU PERSONNEL

La construction syndicale dans l'industrie MEM est l'un des objectifs de la branche. Les défis des Cope de la branche sont importants, en termes de responsabilités, de nombre d'employés, de compétences (hausse des salaires, horaires de travail, restructuration, égalité salariale) mais aussi à cause de caisses de pension autonomes. «Après un premier bilan, il s'avère que les membres des Cope ressentent souvent une peur qui accompagne leur travail et leur fonction de délégué syndical, a exposé Matteo Pronzini, responsable de la branche chez Unia. Nous devons les protéger et notre campagne va être très importante dans ce sens.» Des représentants du personnel ont pris la parole pour témoigner de la réalité de leur fonction. Rosa, employée chez Schindler dans le Tessin depuis 21 ans et présidente de la Cope, est motivée par la mission de protéger les collègues les plus vulnérables. «Nous avons aussi l'enjeu des frontaliers, qui sont prêts à faire davantage de conces-

sions, car ils ne veulent pas s'exposer et risquer de perdre leur emploi. Ils sont moins prêts à se battre pour leurs droits et c'est difficile pour nous parfois de faire bouger les choses.»

Le Valaisan Stéphane, salarié chez Constellium, a vu la Cope faire peau neuve l'an dernier. «Il a fallu tout réapprendre, tout réorganiser. C'est une grosse implication, le soir, le week-end, alors que nous avons peu de temps à disposition. Il faudrait que le personnel nous soutienne davantage!»

Enfin, chez Stahl Gerlafingen, l'un des délégués s'est dit très motivé et sûr de lui à son entrée en fonction. «Quand la direction a annoncé les licenciements, nous avons reçu un fort soutien d'Unia, et c'était très rassurant.» ■

«NOUS SOMMES LE CRI DE CELLES QUI N'ONT PLUS DE VOIX»

A l'occasion de la Journée internationale de lutte contre la violence faite aux femmes, des actions ont eu lieu dans toute la Suisse.

Aline Andrey

Une fois n'est pas coutume, une manifestation nationale contre les violences sexistes et sexuelles a été mise sur pied par plus de 90 organisations, syndicats et partis politiques à Berne le samedi 23 novembre. Selon les organisatrices, malgré le froid et la neige, 10 000 personnes ont répondu présent, marquant le coup d'envoi de la campagne de prévention «16 jours contre la violence».

Le 25 novembre, Journée internationale de lutte contre la violence faite aux femmes, elles étaient nombreuses à se rassembler à Genève (voir vidéo). A Lausanne, plus de 200 personnes se sont réunies sur la place du 14-Juin. «Nous sommes le cri de celles qui n'ont plus de voix», peut-on lire sur une des banderoles. Celles-ci frappent par leurs motifs de fleurs, leurs couleurs et leur poésie, en contraste avec les raisons du rassemblement. «Pleurer, se battre, guérir ensemble», peut-on lire également. Derrière les bougies dont les flammes oscillent, fragiles dans le vent, les torches couleur sang brûlent avec force. Des femmes de plusieurs collectifs féministes prennent la parole pour dénoncer les violences quotidiennes, les féminicides, les discriminations. Elles se réjouissent aussi de deux avancées importantes arrachées grâce à la mobilisation collective. La première: les femmes migrantes victimes de violences conjugales peuvent désormais conserver plus facilement leur permis de séjour en cas de séparation. La seconde: une ligne téléphonique nationale sera accessible sept jours sur sept, 24 heures sur 24, en 2025. «C'était l'une de nos revendications de longue date. C'est un premier pas», souligne une militante du collectif de la Grève féministe.

ENCORE BEAUCOUP À FAIRE

Les revendications restent nombreuses: la protection des victimes d'inceste, encore invisibilisées, des personnes trans et des femmes en situation de handicap dont les risques d'être victimes de violence sont multipliés; la mise en place d'un Observatoire des violences sexistes et sexuelles pour le canton de Vaud;

des formations obligatoires et continues pour toutes les personnes impliquées dans la prise en charge des victimes; un renforcement des ressources et du financement pour les associations et les structures d'accueil; ainsi qu'une politique éducative volontariste «pour que les nouvelles générations grandissent avec des valeurs d'égalité, de consentement et de respect».

Une représentante de Polyquity - Association promouvant l'égalité sur le campus de l'EPFL - énumère les critiques, le mépris et la délégitimation subis par les femmes dans cet univers encore très masculin; une membre de Clash - Collectif de lutte contre les

attitudes sexistes en milieu hospitalier - s'insurge, elle aussi, contre les comportements sexistes et la hiérarchie malsaine régnant au sein du CHUV, entraînant des troubles anxieux, affectant les performances des étudiantes, jusqu'à leur faire changer de carrière précocement.

85 000 FÉMINICIDES

Il y a aussi une mère qui porte à bout de bras la photo de sa fille, Kelly, jeune femme de 23 ans tuée par son ex-petit ami, et ose courageusement quelques mots au micro pour dire avec pudeur que «ça suffit!». Le collectif Offensif contre les féminicides dénonce ces «crimes de possession»: «En Suisse,

une femme est assassinée toutes les deux semaines. C'est la forme ultime de la violence sexiste et patriarcale fortement liée au capitalisme. D'où la nécessité d'un changement de société radical.» Des estimations de l'ONU sont relayées: 85 000 femmes ont été tuées de manière intentionnelle en 2023 dans le monde, majoritairement par des proches.

Tout au long du rassemblement, «Jin, Jiyan, Azadi!» («Femme, Vie, Liberté!» en kurde) retentit à plusieurs reprises, en soutien avec les femmes opprimées de Turquie, d'Afghanistan, d'Iran, du Soudan. Des militantes rappellent la dimension internationaliste de la lutte. Elles expriment leur solidarité avec la

population palestinienne à Gaza, dénonçant la violence coloniale et le génocide en cours...

Aux slogans contre le patriarcat font écho les instruments et les voix de la fanfare militante de Lausanne qui entame, entre autres chants révolutionnaires, *Bella Ciao*, l'Hymne des femmes et une variante: «*Mujeres unidas jamás serán vencidas!*» ■

Notre vidéo: [evenement.ch/videos](https://www.evenement.ch/videos)



OLIVIER VOGELSANG

Le 25 novembre, Journée internationale de lutte contre la violence faite aux femmes, plusieurs rassemblements ont été organisés en Suisse, comme ici, à Lausanne. Deux jours plus tôt, une manifestation nationale réunissait à Berne quelque 10 000 personnes.



FRANZISKA SCHEIDEGGER



FRANZISKA SCHEIDEGGER



FRANZISKA SCHEIDEGGER



FRANZISKA SCHEIDEGGER



FRANZISKA SCHEIDEGGER



OLIVIER VOGELSANG

POUR DES CHANTIERS DIGNES DANS L'ARTISANAT!

Après avoir obtenu une augmentation des salaires de plus de 106 francs par mois, les travailleurs du second œuvre romand se mobiliseront pour un environnement de travail décent.

Manon Todesco

Le 30 novembre, plus de soixante travailleurs du second œuvre romand (SOR) se sont réunis à la Maison du Peuple de Renens, dans le canton de Vaud, pour leur conférence de branche. L'occasion de rappeler les hausses de salaires effectifs obtenues pour 2025, à savoir 60 centimes l'heure, ce qui représente 106,60 francs de plus par mois et 1386 francs par an. S'agissant des salaires minimums, un employé sans diplôme touchera au moins 4531 francs par mois en 2025 et 4682 francs en 2026. Un chef d'équipe gagnera lui 5864 francs mensuels au minimum dès janvier prochain, et 6060 l'année suivante. «La nouvelle convention collective de travail signée en 2024, qui court jusqu'en 2027, prévoit la compensation du renchérissement ainsi qu'une véritable revalorisation des salaires effectifs et minimums», souligne Yannick Egger, coresponsable de la direction du secteur des Arts et Métiers à Unia. «Pendant dix ans, aucune valorisation réelle des salaires au-delà de l'inflation n'avait été accordée. Mais

grâce à la mobilisation des travailleurs en 2023, nous avons obtenu cet accord qui fait du bien à toute la branche. Les travailleurs sont satisfaits, l'attractivité des branches du second œuvre est relancée et, même du côté patronal, ces hausses de salaires permettront de contrer la sous-enchère aux prix orchestrée par les entreprises générales à leur insu.»

VISION 2025

Ce rendez-vous était aussi l'occasion de définir les priorités pour 2025. Dans une volonté de construction syndicale, il a été décidé de renforcer la présence du syndicat sur le terrain auprès des travailleurs, notamment les plus jeunes et ceux exerçant dans les métiers du bois, à savoir les charpentiers et les menuisiers. «Par ailleurs, en 2025, nous allons mener une campagne pour des chantiers dignes dans l'artisanat, explique Yannick Egger. C'est-à-dire la mise à disposition de toilettes propres et décentes, de vestiaires et de moyens de levage pour les charges lourdes.» En somme, juste le respect de disposi-

tions déjà prévues dans la Loi sur le travail. «Le problème, c'est que les entreprises générales ne prennent pas toujours leurs responsabilités et que les inspections du travail sont dépassées par les événements», regrette le responsable syndical.

CONNAÎTRE SES DROITS

Pour ce faire, une grande enquête sera lancée l'année prochaine sur les lieux de travail pour sonder les travailleurs

sur ces trois aspects. Les résultats seront publiés en fin d'année et serviront à faire pression à la fois sur les autorités de contrôle cantonales, sur les entreprises générales et sur les autorités politiques.

«Cette enquête aura aussi pour but d'informer les travailleurs de leurs droits et de les inciter à nous alerter en cas de non-respect de ces derniers, ajoute Yannick Egger. En cas de violations de la CCT ou d'autres dispo-

sitions légales, Unia sera amené à intervenir directement sur les chantiers concernés.»

Enfin, cette journée du 30 novembre a aussi eu son lot d'émotions, avec la présence d'Aldo Ferrari, ancien responsable de la branche et coresponsable de l'artisanat qui a pris sa retraite en juin dernier, venu faire ses adieux aux militants après plus de 20 ans d'activité à leurs côtés. ■



Réunis en conférence de branche à Renens, dans le canton de Vaud, une soixantaine de travailleurs du second œuvre ont défini les priorités pour l'an prochain.

Enveloppe des bâtiments: vers une valorisation du temps partiel?

L'organisation patronale Enveloppe des bâtiments Suisse, Unia et Syna et l'association Pro Teilzeit ont lancé un sondage sur la compatibilité entre vie professionnelle et vie privée dans la branche.

Sonya Mermoud

L'équilibre entre le travail et le repos est-il satisfaisant? Avez-vous suffisamment de temps pour vos loisirs? Faut-il plus de flexibilité dans l'aménagement des horaires?... Voilà le type de questions auxquelles est appelé à répondre le personnel travaillant dans l'enveloppe des bâtiments. Depuis le mois d'octobre et jusqu'à la fin de l'année, un sondage en ligne et sur papier relatif à la conciliation entre vie professionnelle et vie privée circule en effet auprès des salariés actifs dans cette branche et couverts par la Convention collective de travail nationale (l'ensemble de la Suisse sauf les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne, de Genève, Vaud et Valais). Les en-

treprises concernées sont, elles aussi, invitées à répondre à un questionnaire en lien avec la thématique. Cette enquête vise à identifier les besoins des employés du secteur en matière de temps de travail partiel. Et, dans un second temps, à favoriser une meilleure conciliation entre l'activité professionnelle et la vie privée. La démarche a également pour objectif de rendre le métier plus attractif à travers la promotion de nouveaux modèles. «La branche peine à recruter. La grande majorité des salariés travaillent à 100% et 42 heures par semaine ou plus, surtout en été. Cette situation n'est pas attrayante pour intéresser de nouvelles personnes», précise Bruna Campanello, membre du comité directeur d'Unia et responsable nationale de la

branche de l'enveloppe des bâtiments. Dans un récent communiqué, les partenaires sociaux et l'association Pro Teilzeit soulignent que les salariés du domaine sont en grande majorité des hommes (99%) et que, dans ce type de configuration, le désir de travailler à temps partiel est moins bien accepté.

6,9% DE TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL

«Les hommes expriment pourtant aussi aujourd'hui leur souhait de bénéficier de davantage de temps pour leur famille, la vie sociale ou les loisirs. Nous voulons mieux connaître leurs attentes en la matière et les modèles à privilégier. C'est un premier pas», indique la responsable d'Unia, précisant que les travailleurs concernés par la démarche sont au nombre d'environ 6500. Et cela alors que la part des emplois à temps partiel dans la branche est de 6,9%, soit environ un homme sur quatorze. Bien moins que la moyenne suisse, six fois plus élevée (41,1%). Il y a donc dans la branche un clair besoin de rattrapage. Plus de possibilités de temps partiel devraient aussi, selon l'association Pro Teilzeit, attirer davantage de femmes et les garder. La proportion d'apprenties s'élève actuellement à 4%. Les conclusions du sondage permettront de proposer aux entreprises, notent les différents partenaires, des prestations et des produits tels que des conseils spécialisés, un accompagnement pour les projets pilotes internes, des webinaires, des outils de travail et des modèles

pour l'ensemble de la branche. «On pourrait, par exemple, imaginer la possibilité de concentrer sur quatre jours un travail à temps complet en réduisant de manière importante le nombre d'heures, mais non le salaire, note encore Bruna Campanello. Dans tous les cas, à la lumière des résultats de l'enquête, nous réfléchirons aux dispositions applicables au travail à temps partiel dans la Convention collective de travail.» ■

600 NOUVEAUX POSTES À TEMPS PARTIEL DANS LA PLÂTRERIE-PEINTURE

L'association Pro Teilzeit, Unia et Syna ont déjà mené avec succès une même démarche dans le domaine de la plâtrerie et de la peinture, avec le concours de l'association faitière de la branche. Le projet échelonné sur quatre ans a permis de doubler les emplois à temps partiel avec plus de 600 nouveaux postes de ce type. Outre un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, il a aussi permis, précisent l'association et les syndicats, de fidéliser la main-d'œuvre qualifiée. L'initiative en cours dans l'enveloppe des bâtiments s'appuiera sur cette expérience. A noter encore que la branche de la construction en bois s'est, elle aussi, lancée dans une entreprise semblable. ■

BILATÉRALES III

«LA PROTECTION DES SALAIRES EST DANS L'INTÉRÊT DE L'ÉCONOMIE»

Dans une lettre ouverte, 39 représentants d'associations patronales et de syndicats demandent au Conseil fédéral le maintien des mesures d'accompagnement, qui pourraient être remises en question dans le cadre des négociations avec l'Union européenne. «Les salaires les plus élevés d'Europe et le marché ouvert du travail de la Suisse rendent indispensable le maintien des mécanismes de protection actuels», peut-on lire dans le texte signé par des responsables syndicaux, tels que la présidente d'Unia, Vania Allewa, et des dirigeants d'associations patronales. Parmi eux, on remarque le nom de Michel Ducommun, le président de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, ou celui de Serge Hiltbold, le président de la Fédération romande des entreprises de charpenterie, d'ébénisterie et de menuiserie. Alors que les négociations sur les Bilatérales III vont entrer dans les prochaines semaines dans une phase décisive, les partenaires sociaux veulent s'assurer que les entreprises actives en Suisse continuent de s'acquitter des salaires et des frais fixés dans les conventions collectives de travail. «Si les entreprises détachant des travailleurs ne devaient plus payer de frais au tarif suisse, cela constituerait un grave désavantage concurrentiel pour toutes les entreprises helvétiques.» Idem pour les cautions, que les entreprises doivent déposer pour pouvoir exercer dans certaines branches. Elles doivent s'appliquer de la même manière à toutes les sociétés, qu'elles soient suisses ou étrangères. Enfin, les cantons doivent pouvoir continuer à prononcer une interdiction à l'encontre des entreprises fautives, ainsi qu'envers celles qui se soustraient aux contrôles. «La protection des salaires est dans l'intérêt de l'économie et des salariés», conclut la missive. ■ JB



Seule une personne sur quatorze travaille à temps partiel dans la branche qui, au demeurant, peine à recruter. Offrir cette possibilité aux intéressés pourrait contribuer à changer la donne.

TOUS LES SALAIRES AUGMENTERONT DANS LA CONSTRUCTION

Après trois rondes de négociations, les partenaires sociaux sont tombés d'accord sur une augmentation générale des salaires de 1,4% et le maintien de la retraite anticipée à 60 ans.

Manon Todesco

C'est une bonne nouvelle! Les partenaires sociaux du secteur principal de la construction ont réussi à trouver un accord dans le cadre des négociations salariales de cet automne. Au terme de plusieurs semaines de discussions, une augmentation générale des salaires de 1,4% pour 2025, représentant en moyenne une hausse de 85 francs par mois, a été approuvée par les délégués de la Société suisse des entrepreneurs (SSE), ceux de Syna, puis ceux d'Unia à l'occasion de la conférence de branche du 23 novembre. Par ailleurs, la retraite anticipée (FAR) a été garantie, sans augmenter l'âge de départ à la retraite et sans baisser le montant des rentes. «C'est une solution dont on peut se réjouir», commente Simon Constantin, membre de la direction du secteur construction d'Unia.

«Les négociations sont généralement toujours plus dures l'année avant le renouvellement de la Convention nationale, poursuit le responsable syndical. Il y a eu des débats parfois intenses au sein de nos instances mais, au final, une majorité s'est prononcée en faveur de cet accord. Les actions de protestation sur les chantiers et le

travail syndical ont clairement fait bouger les lignes.»

EFFORTS DES DEUX PARTIES

C'est ainsi que, dès le 1^{er} janvier, l'ensemble des entreprises assujetties à la Convention nationale, qui recensent environ 70 000 travailleurs, devront augmenter les salaires effectifs ainsi que les salaires minimums de 1,4%. Sur la question de la FAR, alors que la génération du baby-boom partira à la retraite prochainement, il était nécessaire de prendre des mesures pour garantir la retraite à 60 ans. C'est ainsi que la contribution financière des employeurs a été augmentée de 0,5%, pour atteindre 6%.

«Les contributions financières ainsi que les prestations ont été légèrement adaptées afin que les travailleurs de la construction puissent à l'avenir continuer de jouir d'une retraite décente et bien méritée.»

Dans le détail, les cotisations pour la compensation des bonifications de vieillesse LPP seront supprimées. La rente FAR complète sera accordée après 20 ans de cotisations au lieu de 15 jusqu'ici, et les incitations à la poursuite volontaire du travail au-delà de 60 ans seront renforcées.



La majorité des 400 travailleurs et délégués réunis lors de la conférence de branche de la construction d'Unia s'est prononcée en faveur de l'accord trouvé.

Enfin, le délai de résiliation pour le modèle de préretraite de la branche passe de 5 à 10 ans. «La retraite anticipée des travailleurs du bâtiment bénéficie ainsi d'une sécurité à plus long terme», se réjouit Simon Constantin.

VERS UNE BAISSÉ DU TEMPS DE TRAVAIL?

Le collaborateur d'Unia rappelle que, pour les syndicats, tout comme pour la SSE, le résultat de ces négociations n'a pas été sans controverse. «Le fait que

ce dernier offre la garantie du pouvoir d'achat actuel et de la retraite anticipée, et cela sans réduction de rente ni relèvement de l'âge de la retraite, a été déterminant pour les travailleurs de la construction.»

Lors de la conférence de branche de la construction d'Unia, samedi dernier, qui a réuni environ 400 travailleurs et délégués, les priorités ont été déterminées en vue des négociations conventionnelles de l'an prochain. «Les tra-

vailleurs ont des attentes autour de la réduction du temps de travail», rapporte Simon Constantin. «Trois axes se dessinent: le travail doit être mieux conciliable avec la vie privée; le travail doit s'exercer dans des conditions saines et sécuritaires; et enfin, le travail doit payer. Les débats menés durant cette conférence étaient très intéressants et combatifs...» ■

«Les promesses faites devront être respectées!»

Après la victoire d'EFAS dans les urnes, Unia appelle à une répartition des coûts socialement viable et équitable. Interview de Véronique Polito, vice-présidente d'Unia.

Manon Todesco

Le 24 novembre, le peuple a accepté la réforme EFAS, pour un financement uniforme des soins, à plus de 53%. Malgré le rejet romand (plus de 65% de non à Genève et à Neuchâtel), le fort oui allemandique a fait pencher la balance. Pour bref rappel, cette modification de la LAMal prévoit que le financement des prestations de santé (soins hospitaliers ambulatoires et de longue durée) soit réparti entre les assureurs (73,1%) et les cantons (26,9%). Unia, qui s'est fortement opposé à ce projet, accuse le coup. «Ses conséquences pour les institutions ainsi que pour les payeurs et les payeuses de primes sont imprévisibles, a réagi le syndicat, dans un communiqué de presse le jour des votations. Il est donc urgent de prendre des mesures pour alléger la charge des primes et financer le système de santé de manière socialement viable et équitable.»

En effet, avec le vieillissement de la population, les besoins en soins de longue durée vont considérablement augmenter ces prochaines années et, avec eux, les coûts des soins stationnaires et ambulatoires. «Dans les soins de

longue durée, la part payée par les caisses maladie augmentera, ce qui d'une part alourdira la charge à porter par les payeurs et les payeuses de primes et d'autre part est fondamentalement antisocial du fait du système des primes par tête», poursuit Unia. Véronique Polito, vice-présidente d'Unia, commente ces résultats et aborde la suite du combat.

QUESTIONS RÉPONSES

Comment expliquer la victoire d'EFAS lors des votations?

Ceux qui étaient favorables à cette réforme ont fait beaucoup de promesses qui ont pu séduire mais qu'ils ne pourront pas toutes tenir. Les défenseurs d'EFAS ont allégué qu'ils allaient baisser, c'était extrêmement osé. Notre rôle sera donc de veiller au grain et de nous assurer que la plupart des promesses faites seront respectées, notamment dans les soins de longue durée. Le Conseil fédéral assure que les nouveaux tarifs vont couvrir l'ensemble des coûts effectifs dans les EMS. Or, dans les hôpitaux publics aujourd'hui, le

système de tarification a montré ses limites et beaucoup sont en sous-couverture et se retrouvent endettés. Nous refusons que ce schéma se répète dans les homes et les services de soins à domicile, qui se retrouveraient contraints de licencier du personnel, avec une baisse de la qualité des soins pour les patients. Nous allons donc veiller à ce que ces tarifs couvrent les coûts effectifs mais aussi que les conditions de travail soient améliorées. Il y a déjà un exode du personnel soignant, et cela risque de s'intensifier si l'on n'agit pas rapidement.

Comment se poursuit la lutte?

Nous fêtons ces jours les trois ans de l'adoption de l'initiative populaire sur les soins infirmiers, qui exige des améliorations des conditions de travail pour le personnel soignant. Nous allons nous concentrer sur sa mise en œuvre. Unia, avec le personnel que nous représentons, a participé au processus, et nous avons des attentes. Nous appelons évidemment à ce que sa mise en œuvre soit plus rapide que celle de la réforme EFAS. Dans les soins de longue du-

rée, il y aura une phase transitoire et EFAS ne va pas être appliqué tout de suite, mais il est très important que nous puissions intervenir dans le processus. Dans la santé, on ne peut pas épargner à gogo! Si on rogne sur le personnel, il y aura forcément des incidences sur la qualité des soins dispensés aux personnes âgées.

Est-ce que la votation relance le débat sur la caisse unique?

C'est une thématique qui revient, notamment dans les discussions liées à des initiatives récentes comme celle de l'allègement des primes. Plus ça va, et plus on se rend compte que le système actuel est dysfonctionnel. On ne peut plus gérer des milliards de francs d'argent public avec une soixantaine d'acteurs privés que sont les assurances, qui ont leurs propres intérêts.

Le fort rejet d'EFAS en Suisse romande exprime une méfiance profonde du système d'assurance-maladie tel qu'on le connaît aujourd'hui: est-il viable à long terme? Ce qui est sûr, c'est que plus les primes vont augmenter, plus il y aura des pressions pour changer le système. ■

L'USS S'OPPOSE À LA FLEXIBILISATION DU TRAVAIL

L'assemblée des délégués a adopté plusieurs résolutions, dont une visant à stopper la dégradation des conditions de travail en Suisse.

Antoine Grosjean

Alors que la pression de la droite et des milieux patronaux s'accroît, l'Union syndicale suisse (USS), dont les délégués ont tenu leur assemblée ce 29 novembre à Berne, veut renforcer la protection des travailleurs et des travailleuses. Une résolution a été adoptée pour s'opposer à la flexibilisation rampante débouchant sur des horaires plus longs et saucissonnés, avantage de travail du dimanche ou de faux statuts d'indépendant. La faitière, qui souligne que de plus en plus de personnes ont de la peine à concilier vie professionnelle et vie privée, a formulé plusieurs revendications: horaires fournis au moins quatre semaines à l'avance; supplément de salaire pour le travail de nuit ou du week-end; abolition des journées de plus de dix heures; au moins deux week-ends entiers de congé par mois; suppression des horaires coupés; limitation des heures supplémentaires; et enregistrement du temps de travail incluant les déplacements et le temps de préparation. L'USS demande en outre une meilleure protection de certaines professions exclues du champ d'application de la Loi sur le travail (aviation, économie domestique, agriculture, enseignement, travailleurs sociaux, etc.), des mesures en cas de conditions météorologiques extrêmes, et également une protection contre les agressions et les actes de violence dans les branches telles que les transports publics, la santé, la restauration, la vente ou le service public. Les délégués ont par ailleurs adopté d'autres résolutions, pour s'opposer aux licenciements dans la sidérurgie, pour que les apprentis aient huit semaines de vacances, pour soutenir l'autorité de la Cour européenne des droits de l'homme et pour réaffirmer leur soutien aux syndicats du Proche-Orient. En revanche, le projet de résolution visant à établir un indice syndical du renchérissement, qui tient compte notamment des primes d'assurance maladie, n'a pas été adopté tel quel, le sujet nécessitant un examen plus approfondi. ■

PLAN SOCIAL

Les employés de l'hôtel Fairmont sont satisfaits de leurs indemnités.

PAGE 11



PAUSE CAFÉ

Didier Zumbach, un ouvrier à l'Exécutif d'Orbe.

PAGE 13



JUSTICE

Perpétuité requise contre le baron de l'amiante.

PAGE 16

L'ÉCART SALARIAL ENTRE LES SEXES DIMINUE, MAIS À LA VITESSE D'UN ESCARGOT

En 2022, dans le privé, les hommes étaient payés en moyenne 17,5% de plus que les femmes, soit 1453 francs par mois. La situation n'est pas vraiment meilleure dans le public.

Antoine Grosjean

Au rythme où vont les choses, on peut se demander si l'humanité ne foulera pas le sol de la planète Mars avant que la Suisse n'atteigne l'égalité salariale entre hommes et femmes. Cela évolue, certes, dans le bon sens, mais à la vitesse d'un escargot. L'objectif semble encore à des années-lumière de la réalité actuelle. C'est ce que montrent les derniers chiffres de l'Office fédéral de la statistique (OFS) tirés de l'enquête sur la structure des salaires et publiés ce 26 novembre. Selon les données de 2022 (les dernières disponibles), un homme gagne en moyenne 17,5% de plus qu'une femme dans le privé, à travail égal. Cela représente 1453 francs par mois. Fait intéressant: plus on monte dans la hiérarchie, plus le différentiel salarial est grand. Dans le public, ce n'est pas beaucoup mieux, puisque l'écart est de 13,8%. En 2012, ces chiffres étaient respectivement de 21,3% dans le privé et 16,5% dans le public. A ce rythme, il faudra encore près d'un demi-siècle pour équilibrer la balance...

FINANCE ET TEXTILE, MAUVAIS ÉLÈVES

Dans le privé, les inégalités varient énormément selon les branches économiques. Le plus mauvais élève est le secteur de la finance et des assurances, où l'écart atteint 29,4%. Il est suivi par l'industrie du textile et de l'habillement (24,1%). Dans l'immobilier, les sciences et les techniques, ainsi que dans le domaine de l'information et de la communication, on est grosso modo entre 20% et 22%. A l'autre bout du spectre, le moins mauvais élève est l'industrie chimique et pharmaceutique, avec «seulement» 5,3% d'écart salarial, suivie par l'hôtellerie-restauration (7,6%) et les transports et l'entreposage (8,3%). Pour Unia, cela montre la nécessité d'établir des conventions de travail collectives étendues, qui

fixent des salaires minimums, puisque les branches qui en possèdent, comme l'hôtellerie-restauration, sont plus égalitaires que les autres.

Cette disparité entre hommes et femmes s'explique en partie par des raisons d'ordre structurel, telles que le niveau de formation, le nombre d'années de service ou la fonction hiérarchique. Mais elle reste pour une bonne part inexplicable, ce qui, selon Unia, relève de la discrimination sexiste pure et simple. Dans le privé, en moyenne 44,9% de la différence de salaire ne s'explique pas. Dans le secteur public, ce chiffre est de 49,6%. Et cette part tend plutôt à augmenter, puisqu'elle était par exemple de 39,6% en 2008 dans le privé.

Sur ce plan aussi, on constate de fortes différences entre branches. La part inexplicable est la plus importante dans les transports et l'entreposage (89,6%), ainsi que dans l'industrie chimique et pharmaceutique (72,9%), largement au-dessus de la moyenne. L'OFS souligne par ailleurs que les petites entreprises sont davantage concernées que les grandes par cet écart sans raison claire.

Cependant, Aude Spang, secrétaire à l'égalité d'Unia, déplore le fait que la droite se focalise uniquement sur cette part inexplicable des différences de salaire: «Si on occulte l'écart explicable, on passe à côté d'une grosse partie du problème, liée à des raisons structurelles, comme le fait que ce sont le plus souvent les femmes qui réduisent leur taux d'activité pour compenser les défaillances du système de garde d'enfants, et qu'elles ont donc moins de possibilités de progresser professionnellement.» A ce propos, la syndicaliste considère que les chiffres de l'OFS sont biaisés, puisqu'ils ne prennent pas en compte le travail partiel, qui concerne majoritairement les femmes. «Il existe un indice européen qui en tient compte, le GOEG (*Gender overall earnings gap, ndlr*),

ce qui donne un résultat encore plus mauvais. En 2018, selon cet indice, l'écart salarial dans le secteur privé suisse était de 43,2%, donc bien plus que les 17,5% calculés par l'OFS. Cela fait de nous le 3^e pire élève d'Europe.»

REVOIR LA LOI

L'égalité salariale est pourtant inscrite dans la Constitution fédérale depuis 1981. Mais Unia rappelle que les modestes améliorations n'ont été obtenues que grâce à des années de pression de la part des syndicats et des mouvements féministes. Le syndicat estime que la révision de la Loi sur l'égalité, entrée en vigueur en 2020, n'a pas eu beaucoup d'effet, puisque

seules les 500 plus grandes entreprises du pays ont l'obligation d'analyser leurs salaires, alors que c'est dans les petites que le problème est le plus flagrant. De plus, les employeurs peuvent effectuer cet examen via des organes de révision privés, ce qui exclut les représentants des travailleurs et des travailleuses.

Unia souhaite que la Loi sur l'égalité soit adaptée. Le syndicat exige notamment des contrôles réguliers des salaires dans les entreprises, y compris les petites, réalisés par des organismes indépendants et transparents. Il veut également un durcissement des sanctions à l'égard des contrevenants. «Actuellement, déplore Aude Spang, la seule contrainte pour eux,

c'est de procéder à une nouvelle analyse quatre ans plus tard.» Enfin, Unia demande que les salaires soient augmentés dans les branches à forte proportion de femmes, et que davantage de places d'accueil abordables pour les enfants soient créées, pour en finir avec les inégalités structurelles.

Mais au niveau politique, rien ne bouge pour l'instant. «On nous répète sans arrêt qu'il faut attendre le bilan intermédiaire de la Loi sur l'égalité que fera le Conseil fédéral en 2025. Cela évolue beaucoup trop lentement, s'impatiente Aude Spang. Combien de temps faudra-t-il encore attendre avant que l'égalité salariale ne devienne réalité?» ■



Le combat pour l'égalité se poursuit sans relâche (photo 14 juin 2023, Lausanne).

Les magasins genevois resteront fermés le 22 décembre

La justice donne raison aux syndicats Unia et SIT contre le Département de l'économie et de l'emploi, qui entendait généraliser l'ouverture des commerces le dimanche précédant Noël.

Manon Todesco

Les syndicats Unia et SIT n'en doutaient pas, mais il aura fallu que la Chambre administrative de la Cour de justice leur donne raison. Les portes des boutiques genevoises resteront closes le dimanche 22 décembre, car le contraire serait illégal. Pour rappel, le Département de l'économie et de l'emploi (DEE) voulait autoriser une ouverture généralisée des commerces ce jour-là mais la Cour a été claire: cela contrevient aux dispositions fixées par la Loi sur les horaires d'ouverture des magasins (LHOM) et la Loi fédérale sur le travail.



Les syndicats rappellent que toute ouverture supplémentaire des commerces doit passer par une amélioration négociée des conditions de travail.

En effet, la Cour rappelle que l'emploi du personnel de vente jusqu'à quatre dimanches sans autorisation n'est possible que lorsqu'il existe une convention collective de travail (CCT) étendue, un dispositif validé en votation populaire et qui garantit des droits pour le personnel de vente.

Par conséquent, un commerce qui voudrait ouvrir le 22 décembre devra solliciter une autorisation exceptionnelle auprès de l'Inspection du travail. «Or, les conditions prévues par la Loi sur le travail, très restrictives, ne sont pas réunies, comme l'a déjà confirmé le Tribunal fédéral concernant les

fêtes de fin d'année», rappellent les syndicats genevois dans un communiqué de presse, qui exige donc du DEE la garantie que l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail ne délivrera aucune autorisation d'ouverture exceptionnelle ce dimanche-là.

ATTAQUES MULTIPLES

«Cette victoire intervient alors que les horaires d'ouverture des magasins sont sous pression à l'échelle nationale», soulignent Unia, le SIT et la Communauté genevoise d'action syndicale. «Plusieurs initiatives fédérales visent à étendre les horaires d'ouverture, notamment pour les

dimanches, ce qui représenterait une dégradation significative des conditions de travail dans le commerce de détail.» Au bout du lac, quatre projets de loi en discussion pourraient venir bouleverser la donne en autorisant davantage d'assouplissements, notamment pour les dimanches et les soirées, sans offrir de garanties sociales suffisantes.

«Les syndicats saluent la décision de la Cour, rappelant que toute ouverture supplémentaire le dimanche devrait passer par l'amélioration des conditions de travail dûment négociées avec le SIT et Unia, dans le cadre d'une CCT étendue.» ■

À VOS CRAYONS



COMPLIT ROI DE FRANCE	AUTO- PORTRAIT ÉCRIVAIN AMÉRICAIN	BRUTAL ÉQUERRE	POSSÈDENT COMPLIQUÉE	PRIX À PAYER	DIFFICULTÉ SIGNÉ ASTRO- LOGIQUE	NON CONFORME GRANDE ÉCOLE	DIMINUTIF POUR EDWARD OU THÉODORE
INSECTE VOLANT DONNEUR D'ORDRES		LONGUEUR CHINOISE ÉRIGE	VOLEUR CLASSERAI	MANQUE À L'APPEL OBSERVA	HÉROS DU DÉLUGE DÉCHIRÉ		
METTRA À L'ASILE	RECONNUIT RÉSISTE					PASSE À ORLÉANS	ABRIS DE TOILE
PARESSEUX VIRAGES SUR LA PISTE	GAINÉ FABULE			PARLÉ AUX ANTILLES HOMME SEUL	SPLENDEUR DÉMON- STRATIF		
INATTENDU TINTER		SANG VÉGÉTAL LOPIN DE TERRE		LE VIDE ÉLÉMENT DE POULIE	TRANSPORT PARISIEN VIEUX VÉLO		ILE DE FRANCE
APRÈS IMPOTS	INSTRUCTIVES		PETIT MATIN		ÉPOQUE		

© FORTISSIMOTS.COM

FACILE

7			9	8	6		4
					7	6	
	4	6	2			7	
1	7		4		3	2	6
3							5
9		8	5		2		4
		1			4	8	9
		3	7				
4			8	2	5		3

DIFFICILE

	1						4
			7	8	2		3
9					3	6	5
	4				6		
		5				8	
			8				2
	9	3	1				6
1			2	5	9		
7							1

RÉSULTATS

S	E	L	V	I	F	I	D	E	T	E	N
E	R	E	R	E	V	A	R	E	N	N	O
I	E	R	E	R	E	P	S	E	N	I	
N	E	I	W	E	V	E	S	S	W	E	S
L	E	O	E	C	R	I	T	U	E	T	I
A	V	A	L	E	C	L	A	V	E	N	I
M	V	A	V	I	F	I	D	E	T	E	N
D	L	L	I	P	I	L	I	P	L	I	C
O	N	E	R	E	P	T	E	P	L	O	C
N	T	I	S	E	T	E	N	A	V	A	S
A	V	A	O	T	O	V	A	S	S	M	

6	1	5	4	6	3	8	3	7	2	7
8	7	3	7	9	5	2	5	4	1	6
6	4	2	8	7	1	3	1	3	6	5
5	4	2	5	3	1	4	2	5	7	9
6	1	7	8	4	4	6	5	5	2	2
7	3	9	3	6	2	5	2	4	1	8
5	2	2	6	9	6	2	2	2	6	8
2	5	2	1	3	2	1	3	2	1	9
3	3	1	2	6	9	5	7	8	4	4

3	6	1	5	1	5	2	8	7	7	4
2	5	4	4	1	9	4	3	7	1	6
7	4	8	3	3	4	6	8	5	1	2
4	1	3	2	7	7	5	8	5	6	6
5	7	6	8	8	1	6	8	9	7	3
6	8	9	4	1	4	3	3	2	2	8
1	7	3	2	5	4	5	1	7	3	9
8	4	6	6	5	1	7	3	9	8	4
8	5	6	7	6	4	7	6	2	8	8
7	3	2	9	8	6	5	1	4	4	4

DIFFICILE

FACILE

AGENDA UNIA

BIENNE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Bienne: pour connaître les heures d'ouverture du secrétariat et de la caisse de chômage, merci d'appeler le 032 329 33 33.

Granges-Longeau: pour connaître les heures d'ouverture, merci d'appeler le 032 653 01 11.

Lyss: le guichet est fermé. Une permanence téléphonique est ouverte au 032 329 33 33. Autres informations sur bienne-soleure.unia.ch

FRIBOURG

PERMANENCES

La permanence est ouverte par téléphone au 026 347 31 31 et par e-mail à fribourg@unia.ch. En cas de nécessité, un rendez-vous avec une ou un secrétaire syndical peut être fixé par téléphone. Les plages de temps encore disponibles sont fournies lors de l'appel téléphonique. Les entretiens ont lieu à Bulle ou à Fribourg.

CAISSE DE CHÔMAGE

Bulle, rue de Vuippens 29.

Fribourg, rte des Arsenaux 15.

Lundi à jeudi, 8h30-11h30 et 13h30-16h30; vendredi, 8h30-11h30.

BULLE - CHALET DE L'ENTRAIDE DE MONTBARRY-LE PÂQUIER

Locations: Veuillez vous adresser à Mme Ariane Zürcher, route de la Parquetterie 2, La Tour de Tréme. Tél 076 605 71 41, ariane.zurcher@live.fr

GENÈVE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Lundi, 14h-18h; mardi, jeudi et vendredi, 9h-12h et 14h-18h. Les permanences restent sur rendez-vous (à fixer au guichet ou par téléphone au numéro ci-dessous). Les adhésions pouvant être réalisées à nos guichets, nous invitons les personnes qui ne sont pas membres et qui souhaitent un conseil à se présenter dans nos locaux. Permanence téléphonique: mardi à vendredi, 9h-12h et 14h-18h, au 0848 949 120.

CAISSE DE CHÔMAGE

Rue des Gares 12. Lundi, 13h30-17h; mardi à vendredi, 9h-12h et 13h30-17h; vendredi, fermeture à 16h. Envois des formulaires U1: geneve.pdu1@unia.ch

GROUPE DES RETRAITÉS

Comité des retraités

Les réunions ouvertes à tous les membres ont lieu tous les 2^e mardis du mois de 10h à 13h, dans les locaux du syndicat, 5, ch. Surinam.

NEUCHÂTEL

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel
Permanences syndicales: lundi, mercredi et jeudi, 15h-18h.

Ouverture des secrétariats: lundi à jeudi, 10h-12h et 15h-18h.

Fleurier

Permanences syndicales: un jeudi sur deux, 13h-18h (jours affichés sur la porte du secrétariat).

Ouverture du secrétariat: mardi, 9h-11h30 et 14h-17h.

Le Locle

Pas de permanence syndicale.

Ouverture du secrétariat: jeudi, 9h-11h30 et 14h-17h.

Permanence téléphonique pour toute la région au 0848 20 30 90: lundi à vendredi, 10h-12h et lundi à jeudi, 14h-18h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Fleurier, place de la Gare 3.

Mardi, 9h-11h30 et 14h-17h.

Chaux-de-Fonds, av. Léopold Robert 67.
Lundi, mardi et jeudi, 9h-11h30 et 14h-17h; mercredi, 14h-17h; vendredi 9h-11h30.

Le Locle, Crêt Vaillant 19.

Lundi, mardi et jeudi, 9h-11h30.

Neuchâtel, avenue de la Gare 3.

Lundi, mardi et jeudi, 9h-11h30 et 14h-17h; mercredi, 14h-17h; vendredi 9h-11h30.

TRANSJURANE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Secrétariat de Delémont

Téléphone: lundi à jeudi, 9h-11h30 et 13h30-17h30; vendredi, 9h-11h30, au 0848 421 600.

Delémont, rue de la Jeunesse 2.
Lundi à jeudi, 9h-11h30 et 13h30-17h30.

Porrentruy, rue des Baïches 18.

Lundi, 13h30-17h30.

Saint-Imier, rue Francillon 20.

Mardi, 13h30-17h30.

Tavannes, rue du Quai 20.

Jeudi, 13h30-17h30.

CAISSE DE CHÔMAGE

Delémont, place de la Gare 11.

Lundi et jeudi, 13h30-16h; mardi et vendredi, 9h-11h30; mercredi, 9h-11h30 et 13h30-16h.

Moutier, rue Centrale 11.

Lundi, 9h-11h30; mercredi, 13h30-16h.

Porrentruy, rue des Baïches 18.

Lundi, 13h30-17h30; jeudi, 9h-11h30.

St-Imier, rue Francillon 20.

Mardi, 13h30-17h30; jeudi, 9h-11h30.

Tavannes, rue du Quai 20. Lundi et mardi, 9h-11h30 et 13h30-16h; mercredi et vendredi, 9h-11h30; jeudi, 9h-11h30 et 13h30-17h30.

GROUPE DES RETRAITÉS

DU JURA BERNOIS

Assemblée et repas

Le groupe des retraités du Jura bernois se réunira en assemblée, suivie d'un dîner, le 19 décembre à 11h à l'Etoile à Corgémont.

Renseignements et inscriptions auprès de Marianne Guerne, 032 492 21 51.

VALAIS

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Téléphone: 027 602 60 00, 8h30-11h30 et 14h-16h30.

Ouverture des guichets:

lundi, mercredi et vendredi.

Sion, Sierre, Martigny, Monthey: 9h-11h30.

Permanences du soir

Sierre: lundi, 17h-19h.

Monthey: mardi, 17h-19h.

Sion: jeudi, 17h-19h.

Martigny: jeudi, 17h-19h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Martigny, rue du Léman 19.

Monthey, avenue de la Gare 28.

Sierre, rue du Temple 3.

Sion, place du Midi 21.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi, 8h30-11h30 et 14h-16h30; mercredi, 8h30-11h30.

VAUD

HORAIRES TÉLÉPHONIQUES:

Vous pouvez contacter les secrétariats au 0848 606 606 ou au 0041 848 606 606 depuis la France.

Lundi, mardi et jeudi, 9h-12h et 14h-17h;

mercredi, 9h-12h; vendredi, 9h-12h et 14h-16h.

Permanences administratives et syndicales sans rendez-vous:

Aigle, route de la Zima 2.

Lundi, 14h30-18h30.

Crissier, rue des Alpes 51. Jeudi, 16h-18h30.

Lausanne, place de la Riponne 4.

Lundi, mardi et jeudi, 9h-12h et 13h30-18h; samedi, 9h-11h.

Le Sentier, Grand Rue 44.

Mardi et jeudi, 9h-12h et 14h-18h.

Morges, Grand-Rue 73-75 (2^e étage).

Lundi, 16h-18h30.

Nyon, rue de la Morâche 3.

Mardi et jeudi, 9h-12h et 13h30-18h.

Payerne, rue du Simplon 1. Lundi, 16h-18h30.

Vevey, rue Haldimand 23.

Mardi et jeudi, 9h-12h et 13h30-18h.

Yverdon, avenue Paul-Cérésol 24.

Mardi et jeudi, 9h-12h et 13h30-18h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Aigle, rte de la Zima 2.

Vevey, av. Paul-Cérésol 24.

Lausanne, pl. Chauderon 5.

Nyon, rue de la Morâche 3.

Crissier, av. des Alpes 51.

Yverdon, av. Haldimand 23.

Payerne, rue Guillermaux 1.

Morges, Grand Rue 73-75.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi, 9h-11h30 et 14h-16h30; mercredi, 9h-11h30.

SUISSE ROMANDE

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE CAISSE DE CHÔMAGE: 058 332 11 32

Lundi, mardi et jeudi, 8h-12h et 13h30-17h;

mercredi, 8h-12h; vendredi, 8h-12h et 13h30-16h.

Contact pour l'envoi des documents:

caissechomage.unia.ch

WWW.EVENEMENT.CH

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



FACEBOOK.COM/EVENEMENT.CH

INSTAGRAM.COM/EVENEMENT.CH

YOUTUBE.COM/@LEVENEMENTSYNDICAL

CH.LINKEDIN.COM/COMPANY/L-EV-NEMENT-SYNDICAL

DÉCOUVREZ AUSSI NOS VIDÉOS

BRÈVE

CADEAUX SOLIDAIRES



Pour vos cadeaux de fin d'année, pensez à faire un tour au Marché de Noël solidaire à Lausanne* qui se déroulera du 12 au 14 décembre. Organisé par le centre socioculturel Pôle Sud et de la Fédération vaudoise de coopération, cette 18^e édition réunira 42 associations suisses proposant des produits artisanaux de 35 pays. Leur vente contribue à soutenir différentes initiatives en faveur de personnes vulnérables. La démarche offre ainsi l'occasion de découvrir des projets visant à transformer les réalités sociales et environnementales de communautés locales, avec l'aide d'organisations helvétiques. Les personnes intéressées auront la possibilité d'échanger directement avec les responsables actifs dans ces changements.

Ce marché est aussi un espace pour repenser la manière de consommer. «Chaque objet artisanal incarne un engagement concret en faveur de la préservation de l'environnement ou de l'amélioration de conditions de vie de communautés marginalisées. A travers ces choix, le Marché de Noël solidaire propose une réflexion sur un mode de consommation éthique et durable», précisent les organisateurs. A noter encore qu'il sera possible, entre deux découvertes, de se restaurer sur place. ■ SM

*Marché de Noël solidaire, avenue Jean-Jacques Mercier 3, Lausanne. Horaires: jeudi et vendredi 12 et 13 décembre, de 17h à 22h; samedi 14 décembre, de 11h à 20h.

FERMETURE DU FAIRMONT: UN PLAN SOCIAL À LA HAUTEUR DES ATTENTES

Le plan social de l'hôtel Fairmont à Genève, validé par une grande majorité du personnel, est qualifié de très satisfaisant par Unia.

Sonya Mermoud

«**N**ous sommes très contents du résultat. Et la plus grande partie du personnel également. La direction s'est montrée ouverte et a fait beaucoup de concessions.» Secrétaire syndical à Unia Genève, Mehdi Rezaï n'a pas caché sa satisfaction après la signature du plan social négocié avec le SIT, la représentation élue du personnel, l'hôtel Fairmont et son propriétaire, le Victory Group. Dans un récent communiqué commun, les partenaires sociaux ont précisé la teneur de l'accord et ont annoncé qu'il a été approuvé par 93% des employés. Pour mémoire, rappelons que le complexe du Fairmont – soit l'hôtel, le spa et le Théâtre du Léman – clôturera ses portes d'ici à la fin de l'année afin d'effectuer d'importants travaux de rénovation qui dureront deux ans et demi à trois ans. Cette situation entraîne la perte de 266 emplois et a conduit à l'ouverture d'une procédure de consultation. «Les négociations se sont déroulées dans un climat constructif, avec des responsables à l'écoute. Au terme de 11 rondes, nous avons pu finaliser le plan social.»

Ce dernier vise à atténuer les conséquences sociales de la fermeture de l'établissement cinq étoiles et comprend des indemnités liées à l'âge et à l'ancienneté du personnel.

JUSQU'À 17 MOIS DE SALAIRE

«Les travailleurs et les travailleuses recevront au minimum deux mois de salaire s'ils comptabilisent un an de service. Pour les plus anciens, le montant pourra représenter jusqu'à 14 mois de rémunération. A cela s'ajoutent encore les indemnités liées à l'âge. Certains auront ainsi droit jusqu'à 17 mois de salaire», souligne le collaborateur d'Unia, précisant que le plan adopté est bien supérieur à la mouture initiale. «Un de ses autres points forts est la fixation d'un salaire plancher de 4700 francs pour un travail à 100% qui permet de mieux soutenir les personnes aux revenus plus modestes. Ce montant concerne 112 employés», indique encore Mehdi Rezaï. Parallèlement, le personnel pourra bénéficier de différentes prestations visant à favoriser un retour à l'emploi. L'accord intègre ainsi un plan de formation et l'organisation d'un forum de recrutement avec des établissements similaires. Les



Les syndicats et la direction de l'hôtel cinq étoiles sont parvenus à un accord qui se traduira pour le personnel par des indemnités allant de 2 à 17 mois de salaire.

responsables de Victory Group ont aussi souligné le «dialogue constructif et efficace» avec les syndicats et la représentation du personnel, qui a favorisé cette issue, et ont exprimé leur grati-

tude à leurs collaboratrices et collaborateurs. «Ce n'est jamais facile de fermer un tel établissement, surtout sur le plan humain, mais on espère reculer pour mieux sauter», a déclaré Erik

Moresco de Victory Group, tout en estimant à plus de 400 les personnes qui seront engagées dans le futur complexe, sans compter les emplois liés au projet de construction lui-même. ■

Un appel est lancé pour l'abandon des licenciements chez Swiss Steel

Les syndicats demandent à l'entreprise de renoncer aux 130 suppressions de postes envisagées et d'attendre l'effet des mesures politiques en discussion. Comme l'a fait Stahl Gerlafingen.

Antoine Grosjean

Après l'abandon des licenciements prévus chez Stahl Gerlafingen, les syndicats, les travailleurs et les travailleuses demandent à Swiss Steel d'en faire autant. Ils lancent un appel que le public est invité à signer pour faire pression sur l'entreprise lucernoise. Par ailleurs, les employés de l'aciérie se sont rassemblés le 2 décembre devant le Parlement cantonal à Lucerne, afin d'inciter les autorités cantonales à s'engager pour le maintien des emplois, et ils appellent la population à manifester ce samedi 7 décembre, à 13 heures, devant l'usine, à Emmenbrücke.

Alors que diverses mesures sont en discussion au Parlement pour améliorer les conditions-cadres de l'industrie sidérurgique suisse, les syndicats Unia, Syna, la Société suisse des employés de commerce et Employés Suisse jugent, dans un communiqué commun, «incompréhensible» que Swiss Steel n'attende pas que des décisions soient prises concernant ces mesures, avant de mettre à exécution son projet de supprimer 130 postes (correspondant à 80 licenciements) dans sa filiale Steeltec – et des centaines à l'étranger. Et de citer l'exemple de Stahl Gerlafingen, qui a finalement décidé le 20 novembre de suspendre les 120 suppressions de postes envisagées et d'avoir recours au chômage partiel, en atten-

dant que les Chambres se penchent sur la question, courant décembre. Le 15 novembre, un jour après l'annonce de licenciements de Swiss Steel, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats s'est prononcée en faveur des motions «Des mesures d'urgence pour Stahl Gerlafingen» et «Accorder un financement transitoire à l'industrie sidérurgique afin de verdir la production et de conserver l'activité en Suisse». Au Conseil national, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie a approuvé, le 19 novembre, la proposition d'octroyer à l'industrie de l'acier un rabais temporaire sur les taxes d'utilisation du réseau électrique.

CHÔMAGE PARTIEL PROLONGÉ

Les syndicats avaient déjà rappelé, lors de la manifestation du 9 novembre devant le site de Stahl Gerlafingen, à Soleure, que le Conseil fédéral a prolongé la durée maximale d'indemnisation en cas de chômage partiel à 18 mois pour l'industrie à forte consommation d'énergie. Pour eux, il n'y a dès lors plus aucune raison de procéder à des licenciements, d'autant que de nouveaux instruments de promotion seront disponibles à partir du 1^{er} janvier 2025 pour soutenir financièrement celle-ci dans sa décarbonisation. ■



Pour signer l'appel:
chk.me/396LT2D



Les syndicats demandent à Swiss Steel de suivre l'exemple de Stahl Gerlafingen, qui a suspendu les 120 suppressions de postes prévues et recouru au chômage partiel.

Une trentaine de postes sauvés

Un accord a été trouvé entre la représentation du personnel de Sicpa, soutenue par Unia, et la direction. La restructuration entraînera moins de licenciements qu'annoncé.

Sonya Mermoud

Accord finalisé entre la représentation du personnel, épaulée par Unia, et la direction de l'entreprise vaudoise Sicpa, spécialisée dans la fourniture d'encre et de solutions de sécurité des billets de banque, ainsi que dans le marquage de produits pétroliers. L'arrangement trouvé, approuvé par une majorité des employés, prévoit une réduction du nombre de licenciements. Au final, Sicpa supprimera moins de 90 postes au lieu des 120 initialement prévus sur ses sites de Prilly, où elle a son siège, et de Chavornay, dévolu à la production, et totalisant ensemble quelque 1000 emplois. Cette diminution résulte des propositions d'économies faites par la commission du personnel avec le syndicat, durant la période de consultation entamée le 9 octobre dernier, et après deux semaines de négociations. Le plan social adopté prévoit des mesures d'accompagnement visant à favoriser la formation et le remplacement des personnes perdant leur travail. «Les employés se sont montrés relativement contents du résultat. De notre côté, si le plan social prévoit différentes dispositions en termes d'indemnités de départ ou de préretraite, nous estimons qu'au regard de la taille de l'entreprise, il aurait pu être plus

généreux», comment Nicole Vassalli, responsable industrie à Unia Vaud. Unia appelle aujourd'hui l'entreprise «à privilégier les départs volontaires des salariés qui ont le plus de chances de retrouver un emploi et à assumer ses responsabilités sociales envers les travailleurs et les travailleuses les plus âgés».

POUR LE MAINTIEN DU DIALOGUE SOCIAL

Au vu du défi que constitue la restructuration en cours, le syndicat et la commission du personnel ont par ailleurs plaidé pour la poursuite du dialogue social, estimant qu'il est propre à promouvoir de bonnes conditions de travail et d'écoute de salariés expérimentés, «dont les compétences sont le garant du futur de l'entreprise». Rappelons encore que Sicpa, dont les clients sont principalement les nations et leurs gouvernements, a justifié les coupes dans ses effectifs par le contexte économique global jugé difficile (inflation, taux de change, etc.), aggravé par des tensions géopolitiques. Active dans une quarantaine de pays, la société emploie 3000 personnes au total dont un tiers en Suisse. ■

LE PROCUREUR VAUDOIS EST RECADRÉ PAR LE TRIBUNAL FÉDÉRAL

Le Ministère public vaudois a été désavoué dans son appel contre les activistes du climat qui avaient répandu du charbon dans une succursale d'UBS début 2020.

Aline Andrey

«Je suis tellement soulagée. J'avais peur du casier judiciaire.» La tension a laissé place au sourire sur le visage de la jeune militante du climat, à l'issue de l'audience publique au Tribunal fédéral sur le droit ou non du Ministère public de recourir en matière pénale. Ce dernier ayant été désavoué au niveau cantonal. «Cela montre une fois de plus comment le Ministère public fait des procès climatiques une affaire personnelle, alors même qu'UBS n'a pas fait opposition à la suite d'un vice de forme au moment du dépôt de la plainte», souligne-t-elle. Pour mémoire, il y a presque cinq ans, une vingtaine de militants de la Grève du climat Vaud s'étaient installés pacifiquement dans le hall de marbre blanc d'UBS avec des sacs de charbon. Une action hautement symbolique pour rappeler que la place financière suisse produisait vingt fois plus d'émissions de gaz à effet de serre que la Suisse, et cela alors que les portefeuilles gérés dans notre pays soutenaient un réchauffement climatique de 4 à 6 degrés en plus (selon des chiffres de l'Office fédéral de l'environnement). Une situation qui n'a guère évolué depuis...

CLIVAGE ENTRE LES JUGES

En ce 21 novembre, quelques avocats des sept activistes, ayant fait opposition aux ordonnances pénales pour violation de domicile et dommages à la propriété, sont présents dans la salle du Tribunal fédéral. Face à eux, et aux nombreux auditeurs dont une majorité d'étudiants, cinq juges se positionnent à tour de rôle sur le droit de recours en matière pénale au ni-

veau fédéral du Ministère public. Aucune mention du climat ou de désobéissance civile n'est faite.

Les deux juges romands et le juge tessinois concluent que la qualité de recourir ne peut être qu'octroyée au plaignant, soit UBS, aucun intérêt public n'étant en jeu. La plainte doit être personnelle et intransmissible. Or, la banque n'a pas fait appel en son nom. Autre lecture de la loi par les deux juges suisses-alsaciens: le Ministère peut contester l'invalidité de la plainte au niveau fédéral comme au niveau cantonal.

Le juge-rapporteur, reprenant la parole, souligne le clivage entre latins et alsaciens et l'attitude particulière d'UBS qui a porté plainte, mais avec un vice de forme, puis n'a pas fait appel, tout en soutenant celle du Ministère public.

Il rappelle que l'article 381 du Code de procédure pénale (CPP) a une portée plus large que l'article 81 de la Loi sur le Tribunal fédéral (LTF). Celle-ci étant plus restrictive. Selon lui, il n'y a donc pas d'incohérence à refuser le recours du Ministère public au niveau fédéral. Après un deuxième tour de parole, les juges déclarent, à trois voix contre deux, le recours irrecevable.

UN FREIN AU MINISTÈRE PUBLIC

A la sortie du Tribunal, Clémence Demay, docteure en droit et autrice du *Droit face à la désobéissance civile*, estime que cette décision du TF peut avoir une influence sur les militants du climat ou, plus généralement, sur les actions de désobéissance civile, car elle permet de limiter l'expansion du *chilling effect*, soit cet effet dissuasif sur l'exercice légitime de ses droits du fait de la menace d'une sanction légale.



Une vingtaine de militants pour le climat ont occupé la succursale lausannoise d'UBS, le 14 janvier 2020, pour demander la sortie des énergies fossiles.

«Ces dernières années, même lorsqu'il y a acquittement au niveau cantonal, il n'est pas rare que le Ministère public vaudois continue tout de même la procédure. Cette décision, aujourd'hui, permet de le recadrer et de mettre un frein à ces pratiques. Car son rôle n'est pas de défendre les intérêts d'une entreprise.» Elle ajoute: «Dans d'autres domaines, cela choquerait que le procureur se fasse la voix de la partie plaignante, il n'y a pas de raison qu'il en soit autrement face à la désobéissance civile.» ■

L'avenir d'une ferme toujours en suspens

La Ferme de Bassenges continue de se battre pour sa survie, alors que l'EPFL veut récupérer ses bâtiments pour y accueillir des mathématiciens du Centre Bernoulli. Des fêtes de soutien, des rencontres avec la direction, une pétition contenant plus de 8000 signatures et, surtout, un dynamisme hors du commun du collectif paysan n'ont pas (encore?) réussi à infléchir la décision de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).

«Malheureusement l'EPFL n'a fait preuve d'aucune ouverture pour discuter d'éventuelles solutions où les bâtiments de Bassenges ne seraient pas réaffectés, condamnant de fait un projet agricole diversifié, social et durable», écrit le collectif, dans une lettre d'informations fin novembre. Il se réjouit toutefois du soutien de plus en plus grand de la population, des étudiants et même de certains membres de la direction du Centre Bernoulli. Selon les

informations du collectif de la ferme, ceux-ci auraient communiqué à l'EPFL leur volonté de rester dans leurs bâtiments actuels, moyennant certains aménagements. Par ailleurs, l'un des bureaux d'architecture en lice pour le concours de rénovation, dont les résultats sont attendus à mi-décembre, «vient d'annoncer l'arrêt de sa participation pour des raisons liées à la complexité du projet, à son budget et à une incompatibilité avec leurs valeurs», précise le collectif.

Autant de signes qui font que l'espoir est encore permis, malgré l'inflexibilité de l'EPFL. Dans son courrier du 30 octobre, la direction rappelle que le bail a été conclu pour six ans. «Nos contraintes en termes de ressources et d'espace nous obligent à nous réappropriier l'usage de ces bâtiments...» Elle écrit toutefois vouloir «faire de nos terres des lieux exemplaires d'agroécologie et de biodiversité». Elle ne dit cependant pas comment, sans fermier à proximité, ni locaux de stockage du foin ou de distribution des légumes en vrac et des paniers, ni laboratoire de transformation, ni fromagerie, ni bergerie...

De surcroît, au moment de la signature du bail, son renouvellement tacite ne faisait aucun doute. Surtout que, dans le monde agricole, les contrats sont généralement d'au moins neuf ans. ■ AA



La Ferme de Bassenges continue de se battre pour sa survie, alors que l'EPFL veut récupérer ses bâtiments pour y accueillir des mathématiciens.

POING LEVÉ

BIDEN NE FAIT PAS SON ADIEU AUX ARMES

Par Jérôme Béguin

Il a bien choisi son moment, Joe Biden! C'est la veille de l'ouverture de la conférence de la Convention d'Ottawa que l'administration étasunienne a annoncé la livraison de mines antipersonnel à l'Ukraine. Du 25 au 29 novembre s'est tenue au Cambodge la convention autour du traité, signé par 164 pays, qui interdit les mines terrestres antipersonnel. Après un quart de siècle d'un combat exemplaire contre ce fléau, les participants ont déploré que ces mines connaissent un nouvel essor sur deux zones de conflit, la Birmanie (un millier de victimes dénombrées en 2023) et, justement, l'Ukraine (580). Mais pourquoi diable envoyer maintenant des mines en Ukraine alors que Trump a fait savoir qu'il y imposerait la fin des combats? C'est que, en attendant l'investiture et de s'asseoir à la table des négociations, chaque camp cherche à atteindre les meilleures lignes possibles. L'armée ukrainienne tente notamment de conserver cette petite enclave gagnée en territoire russe comme monnaie d'échange, alors que son adversaire veut la déloger à tout prix. La Maison-Blanche met le paquet pour aider son allié. Après l'avoir autorisé à frapper la Russie en profondeur avec des missiles ATACMS, elle a donné son feu vert aux mines antipersonnel.

Certes, les Etats-Unis, pas plus que la Russie, ne sont signataires du traité, contrairement à l'Ukraine, mais Biden avait déclaré en 2022 qu'il en interdirait l'utilisation. Aujourd'hui, le Gouvernement étasunien assure que ces mines sont «non persistantes». Equipées de piles, elles pourraient être désactivées une fois le conflit terminé. Ce que contestent les ONG actives dans la lutte contre ces armes en évoquant des dispositifs défaillants provoquant des explosions et des victimes civiles. Aujourd'hui, l'Ukraine est déjà le pays le plus miné du monde et son déminage prendra des décennies. La décision étasunienne ne peut qu'aggraver cette situation.

Depuis le début de ce conflit, malheureusement, les Démocrates ont choisi l'escalade. Avec quel résultat? Kiev se retrouve dans une position plus inconfortable qu'il y a deux ans, après l'échec de l'attaque russe, et avec des dizaines de milliers de morts sur les bras. La guerre est dans une voie sans issue, mais elle redoublerait de vigueur? Jusqu'à la dernière minute, on va s'étriper pour de petits bouts de territoire? C'est un formidable gâchis. Cela ne disculpe pas, il faut le souligner, l'Etat russe et son principal dirigeant de leurs responsabilités et de leurs crimes. Le désastre et l'impasse sont également patents au Proche-Orient. Tsahal utilise chaque jour, et depuis plus d'un an, une quantité phénoménale de munitions fournies, là aussi, par les Etats-Unis. A Gaza et au Liban, la population civile en paie le prix le plus fort. A nous, la société civile, de continuer de refuser l'escalade militaire et les fournitures d'armement, et d'exiger de tous les belligérants, en Ukraine, au Proche-Orient et au Soudan oublié, un cessez-le-feu immédiat et sans condition. Aucune condition n'est valable lorsqu'il s'agit de faire taire les armes. ■

MÉTIERS DE LA TECHNIQUE DU BÂTIMENT: UNE NOUVELLE CCT ASSORTIE D'AVANCÉES SOCIALES ET SALARIALES

En Valais, les conditions de travail et les salaires seront améliorés pour les personnes soumises à la nouvelle Convention collective de travail des métiers de la technique du bâtiment du canton.

Sonya Mermoud

Bonne nouvelle pour les ferblantiers, couvreurs, installateurs sanitaires, chauffagistes, ainsi que pour les constructeurs de cheminées actifs en Valais. Couverts désormais par une nouvelle Convention collective de travail (CCT) des métiers de la technique du bâtiment au lieu des deux qui régissaient jusqu'alors leur profession, ils bénéficieront d'importantes avancées sociales et d'augmentations de salaires. Dans un communiqué commun, les syndicats Unia et le SCIV, et Tec-Bat et l'Association valaisanne des constructeurs de cheminées ont en effet annoncé la fusion des deux CCT respectives et les améliorations à venir dès l'an prochain. Les partenaires sociaux ont estimé, vu la proximité des métiers concernés, qu'il était plus rationnel de réunir l'ensemble de ces différentes branches dans une seule convention. A partir de janvier prochain, précisent-ils encore, plus de 3500 salariés et environ 400 entreprises seront concernés par son champ d'application.

DAVANTAGE DE VACANCES

«Nous sommes satisfaits de l'accord trouvé après huit rondes de négociations», commente Serge Aymon, responsable des secteurs artisanat et construction pour Unia. Le syndicaliste se réjouit non seulement de la fusion, mais des progrès prévus dans la nouvelle CCT. Parmi ceux-ci, davantage de congés. «Dès l'âge de 51 ans, le personnel bénéficiera d'un jour de

vacances supplémentaire par année durant cinq ans. Ainsi, dans cinq ans, l'ensemble des salariés de 51 ans et plus aura droit à six semaines de vacances, soit une de plus qu'actuellement.» Les partenaires sociaux notent cependant que le temps de déplacement n'entrera plus dans le décompte des heures supplémentaires éventuelles. «Il sera considéré comme du temps de travail et ne sera donc pas l'objet de majoration.»

Autre point positif de l'accord: une augmentation des salaires de tous les employés touchant moins de 5900 francs brut. «Dès janvier, les travailleurs entrant dans cette catégorie recevront 75 francs de plus par mois. Cette hausse – représentant la compensation du renchérissement du coût de la vie et une revalorisation des rémunérations – concernera plus de 95% des collaborateurs.»

SALAIRES MINIMUMS RELEVÉS

Les salaires minimums, à l'exception de ceux des constructeurs de cheminées, seront aussi relevés. Ils augmenteront de 20 centimes par heure en 2026, puis encore du même montant en 2028, ce qui représente, calcule Serge Aymon, 35 francs de plus par mois. Cette hausse, précisent les partenaires sociaux, permet en outre de protéger les entreprises contre le dumping salarial, car ce sont les salaires minimums qui servent de référence pour déterminer si les usages en vigueur de la branche sont respectés.

Serge Aymon juge par ailleurs très po-



OLIVIER VOGELSANG

Plus de 3500 salariés et environ 400 entreprises seront couverts par la nouvelle Convention collective de travail des métiers de la technique du bâtiment du canton du Valais.

sitivement le fait que les apprentis bénéficieront eux aussi de la nouvelle CCT. Une décision qui devrait favoriser leur intégration et leur identi-

fication à leur activité professionnelle. Si les échanges ont été parfois vifs, notent encore les signataires du communiqué, ils soulignent la qualité du

dialogue social. Et se félicitent de la mise sous toit de la nouvelle CCT qui restera en vigueur jusqu'en mai 2030. ■

PAUSE CAFÉ MILITANTE

avec Didier Zumbach

«LA SÉCURITÉ, CE N'EST PAS QUE LA POLICE»

Syndicaliste et membre de l'Exécutif d'Orbe, Didier Zumbach plaide pour consolider les conditions de travail des salariés.

Jérôme Béguin

Syndicaliste et socialiste, Didier Zumbach a de qui tenir. L'un de ses arrière-grands-pères a participé à la fondation du syndicat des cheminots et du Parti socialiste suisse, tandis qu'un grand-oncle, chocolatier, a, lui, pris part à la création de la section socialiste d'Orbe et du syndicat FCTA. La cité du pied du jura est connue pour sa saucisse aux choux, mais c'est aussi ici qu'a été développé Nespresso dans la grande usine formée par le rachat des fabriques de chocolat Peter, Cailler et Kohler. La grande grève de ces usines en 1907 avait agité le canton, et l'armée avait été déployée dans le Nord vaudois. Didier Zumbach peut encore citer un grand-père, qui fut l'un des tout premiers adhérents de la section syndicale de l'usine à gaz de Malley. «Un jour, alors que j'étais apprenti peintre, il est arrivé avec le journal de la FOBB et il m'a dit: "Tu dois te syndiquer, je t'ai apporté le coupon d'adhésion", se souvient-il.

Le peintre en bâtiment suit le conseil. Il milite à la FOBB et devient en 1986 le président

de sa section d'Orbe et du comité étendu du Nord vaudois, puis, trois ans après, vice-président de la région. A la suite de l'union de la FOBB avec la FTCP, il est élu président de la région romande du syndicat SIB. «Nous avons établi un bon rapport de force vis-à-vis de la Suisse allemande, qui ne pouvait, dès lors, pas trop nous enquiquiner», sourit-il. Le SIB fusionne à son tour avec d'autres syndicats pour donner naissance en 2004 à Unia. Le syndicaliste sera longtemps vice-président d'Unia Vaud aux côtés de Mike Nista. D'une fusion à l'autre, le syndicat est devenu grand et il avoue regretter le temps de la FOBB, lorsque «les comités décidaient de tout».

COMBAT PRIORITAIRE

Un combat syndical lui semble maintenant prioritaire, celui du renforcement de la protection contre les licenciements antisindicaux: «Plutôt qu'un droit à la réintroduction, qui ne me paraît pas une solution viable dans les petites entreprises, je crois qu'une inversion du fardeau de la preuve assortie du versement d'une indemnité équivalant à deux ans de salaire dissuaderaient les patrons de licencier», explique ce juge assesseur au Tribunal des prud'hommes. Autre question d'importance à ses yeux, l'amélioration de l'indice des prix à la consumma-

tion pour tenir mieux compte du coût de la vie, notamment des primes maladie. «Cela permettrait une meilleure indexation des salaires et une correction plus juste des rentes.»

DÉPASSEMENT DU CAPITALISME

Parallèlement à cet engagement syndical, Didier Zumbach a milité au Parti socialiste. Il a été membre du comité directeur du PS vaudois et a présidé sa commission de formation. Parmi ses faits d'armes, il est fier d'avoir pu avec ses camarades faire rejeter par le PS suisse le programme social-libéral de Simonetta Sommaruga et Rudolf Strahm. Et d'avoir réussi, avec la jeunesse socialiste, à faire adopter le principe du dépassement du capitalisme. En 2021, le socialiste est porté à l'Exécutif d'Orbe et hérite du dicastère des Services à la population. Il dit faire preuve de bienveillance envers les candidats à la naturalisation. Aucun n'a jusqu'à présent été recalé. «Il faut adapter nos exigences, qui ne peuvent pas être les mêmes si l'on a affaire à un universitaire francophone ou à un maçon portugais», juge-t-il. Il estime qu'il faut aussi se montrer indulgent sur les amendes de police lorsqu'il s'agit d'une première infraction ou d'une personne âgée qui aurait rencontré des difficultés avec un nouveau système.

«Entre mon travail et la commune, ça me fait du 140%, je n'ai plus beaucoup de temps à consacrer au syndicat.» Aujourd'hui, il est au repos forcé. «Je suis à l'assurance parce que je n'arrivais plus à m'agenouiller. Je vais peut-être me faire opérer. Dans les métiers de la peinture et du carrelage, nous sommes sans arrêt à genoux et, dans le temps, nous n'avions pas de protection.» A 60 ans au compteur, le peintre n'a connu qu'un seul patron. «Son but n'est pas de faire du social, mais il respecte la convention collective et ne m'a jamais embêté.»

NE PAS CÉDER À L'UE

Par son travail et son engagement, Didier Zumbach connaît donc bien le monde ouvrier. «Quand on discute sur les chantiers ou ailleurs, tout le monde dit que les conditions de travail et d'engagement se sont dégradées. Si on compte en termes de pouvoir d'achat, par rapport aux années 1990, nous devrions gagner 1500 francs de plus pour faire face à toutes les augmentations. Alors, si on a besoin de 6000 francs pour faire le mois, des patrons qui engagent à 4000, comme on le voit dans certaines branches, ça ne va pas. Les ouvriers voteront non à un nouvel accord avec l'Union européenne qui comprendrait des concessions sur les conditions de tra-



Didier Zumbach à l'entrée de l'Hôtel-de-Ville d'Orbe dont il est membre de l'Exécutif municipal.

vail et les services publics. Il faut que Pierre-Yves Maillard et l'Union syndicale suisse continuent de ne rien céder et de maintenir la pression. Il s'agit, au contraire, d'améliorer la situation des travailleurs, de renforcer les assurances sociales. La sécurité, ce n'est pas que la police, c'est permettre aussi aux gens de vivre correctement. C'est ainsi, je pense,

que l'on peut lutter contre les dérives d'extrême droite.» ■

Notre vidéo: [evenement.ch/videos](https://www.evenement.ch/videos)



UN CREUSET POUR LE COMBAT OUVRIER

Un livre captivant et richement illustré raconte l'histoire des deux Maisons du peuple qui ont coexisté à Lausanne, où sont notamment passés Jean Jaurès, Lénine et Gandhi.

Antoine Grosjean

Les Lausannois connaissent bien la Maison du peuple de la place Chauderon. Mais à l'exception des plus âgés, peu savent qu'elle a été précédée d'une autre, et que les deux institutions ont même coexisté pendant près de trente ans. Leur création, leurs activités, leurs divergences, font l'objet d'un livre passionnant qui vient de paraître aux Editions Antipodes. Son auteur, l'ancien directeur du Musée historique de Lausanne, Olivier Pavillon, nous raconte l'histoire de ces lieux, reflet de l'effervescence des mouvements sociaux vaudois au tournant du XX^e siècle.

Les Maisons du peuple apparaissent un peu partout en Europe à la Belle Époque. L'idée d'en fonder une à Lausanne émane de notables locaux, en 1899. Sous l'égide, entre autres, du célèbre entomologiste et psychiatre Auguste Forel et du professeur de littérature française Georges Renard, réfugié de la Commune de Paris, ces bourgeois pétris de philanthropie – et un brin paternalistes – entendent œuvrer au rapprochement des classes sociales et à l'édification des masses populaires.

Leur projet se concrétise finalement en 1901 à la rue Caroline, à l'emplacement actuel de l'immeuble des Rentes populaires, dans un bâtiment racheté par Anton Suter, un riche héritier d'origine saint-galloise qui a adhéré aux idéaux socialistes. Il en restera le propriétaire jusqu'à sa mort en 1942. L'endroit abrite une salle de spectacles, une bibliothèque, un café sans alcool, ainsi que des bureaux et des salles de réunions pour les associations, syndicats et partis politiques. S'y ajouteront une permanence sociale, une école libre et une coopérative de consommateurs avec son magasin.

RICHE PROGRAMME CULTUREL

On y donne des conférences sur toutes sortes de sujets, des cours de langues, d'hygiène, de sténographie, de psychologie de l'enfant, etc. La Maison du



La première Maison du peuple, à la Caroline, était considérée par les milieux conservateurs comme un nid de révolutionnaires. En mars 1907, après l'annonce d'une grève générale, l'armée et la gendarmerie occupèrent les lieux.

peuple devient aussi un haut lieu de la culture avec des représentations théâtrales, des concerts, des soirées littéraires et plus tard des projections cinématographiques. Ernest Ansermet, Clara Haskil, Maurice Chevalier, Igor Stravinsky, Louis Aragon, Jean Cocteau, Jean Giono, Pierre de Coubertin, Emile Coué, Gandhi, Alexandra David-Néel, etc.: la liste des musiciens, écrivains, explorateurs et conférenciers ayant fréquenté les lieux au fil des ans est longue.

Evidemment, c'est aussi un creuset pour les idées progressistes en plein essor et les différents courants socialistes, syndicalistes, anarchistes et communistes s'y rencontrent et s'y confrontent. Jean Jaurès, Lénine ou encore l'anarchiste neuchâtelois James Guillaume, compagnon de lutte de Bakounine, sont passés par là. De même que, au nom de la liberté d'expression et de l'ouverture à toutes les opinions voulues par les fondateurs,

le fasciste genevois Géo Oltramare – ce qui fait toutefois grincer des dents.

PIONNIÈRES FÉMINISTES

Bien qu'au début, les activités proposées soient exclusivement masculines – il est même précisé lors de certains événements que «les dames ne sont pas admises» –, la Maison du peuple s'ouvre très tôt aux idées féministes, sous l'impulsion d'Hélène Monastier, membre du conseil administratif de l'institution. Les oratrices, parmi lesquelles on compte la libertaire française Nelly Roussel, la journaliste genevoise Emilie Gourde ou encore Margarethe Faas-Hardegger, première secrétaire féminine de l'Union syndicale suisse, parlent notamment de suffrage féminin et de contraception, un sujet un temps interdit par les autorités municipales.

Mais malgré un programme riche et des tarifs modestes, les ouvriers – auxquels on signale qu'ils sont bienvenus



La deuxième Maison du peuple, à la place de Chauderon, telle qu'elle apparaît peu après sa reconstruction en 1961.

aux spectacles en costume de travail – fréquentent peu les activités culturelles et les conférences de la Maison du peuple. D'une part, leurs centres de vie et de travail sont plutôt situés dans l'ouest lausannois; d'autre part, leurs organisations manifestent un désir grandissant de ne plus être sous la tutelle d'un mécène bourgeois, aussi progressiste soit-il, et de disposer d'un lieu à elles.

DEUX LIEUX, DEUX STYLES

Le Cercle ouvrier est fondé en 1916 dans ce but. Après avoir occupé un immeuble de l'actuelle rue Pichard, il s'installe en 1936 à la place Chauderon. Pas d'activités culturelles ici, mais des bals, des tombolas, des jeux de cartes. On y trouve aussi un café, avec alcool celui-là. La question de fusionner les deux institutions se posera, mais n'aboutira pas. Le nom de celle de Chauderon fait aussi débat. Finalement, elle est baptisée «Nouvelle

Maison du peuple», pour ne pas usurper le nom de sa grande sœur. Le succès populaire est au rendez-vous, pour le meilleur et pour le pire. Des bagarres éclatent parfois entre clients avinés, ou à cause de divergences politiques. Les communistes, critiqués pour leur attitude sectaire et agressive, finissent par être exclus.

Quant à la Maison du peuple de la Caroline, cette concurrence, et celle d'autres lieux réservés à la classe ouvrière, la met dans des difficultés financières qui finiront par causer sa fermeture. Elle cesse ses activités en 1952, et le bâtiment est démolé deux ans plus tard. L'immeuble de Chauderon, reconstruit en 1961, peut dès lors s'affranchir de l'épithète «nouvelle» et n'arborer sur son enseigne que le nom de «Maison du peuple». ■

«Les Maisons du peuple de Lausanne», Olivier Pavillon. Editions Antipodes, 2024.

Quand Bienne vibrait au rythme des luttes révolutionnaires

De 1972 à la fin des années 1980, de jeunes militants, rassemblés dans la Ligue marxiste révolutionnaire (LMR), puis le Parti socialiste ouvrier (PSO), ont fait de Bienne un bastion de contestation sociale. Entre luttes ouvrières, féminisme et engagement international, ce mouvement d'inspiration trotskiste a développé une activité intense et influencé la vie sociale et politique de la ville du Seeland. Avocat et ancien député vaudois, Jean-Michel Dolivo

est Biennois d'origine et l'une des figures du groupe. Dans le journal *solidarité*, il se souvient d'avoir été alors porté «par l'espérance d'un changement radical de société, par le souffle de Mai 68 qui avait également touché la Suisse»: «Nos espoirs se nourrissaient notamment des expériences de l'Unité populaire au Chili, de la résistance du peuple vietnamien à l'impérialisme américain, des mouvements anti-franquistes en Espagne, mais aussi des grèves ouvrières, comme

celle de Lip à Besançon, celle des pianos Burger et Jacobi à Bienne, ou encore des mouvements de libération des femmes.» Ayant compté jusqu'à quarante membres actifs, la formation, à l'instar des autres sections du PSO, s'est dissoute à la fin des années 1980. L'Alliance Verte et sociale a repris le flambeau à Bienne. Aujourd'hui, des vétérans de ces luttes ont voulu préserver l'héritage de leurs combats en ouvrant un site internet présentant des entretiens, des photos et des

affiches, des brochures et des coupures de presse, mais aussi des... fiches de la police politique. Une exposition d'affiches au St.Gervais, restaurant où les militants avaient leurs habitudes, complète la démarche. On y apprend que, dès sa fondation, la LMR a cherché à entrer en contact avec le monde ouvrier. Les camarades sont allés à la rencontre des saisonniers et ont été solidaires des luttes des travailleurs. L'horlogerie traverse alors une grave crise, les militants mettront sur pied

des comités de chômeurs pour défendre les droits des sans-emploi. En 1980, la LMR décide de se «prolétarianiser». Une dizaine de jeunes arrêtent leurs études pour «s'établir» dans les entreprises et y dénoncent l'exploitation capitaliste. On découvrira avec intérêt des témoignages racontant cette époque militante. ■ JB

Le site: lmr-rml-biel-bienne.ch
Expo au St. Gervais (rue Basse 21) jusqu'à mi-décembre.

LMR-RML-BIEL-BIENNE.CH

COLLECTION MARIE-THÉ SAUTÉBIN, DÉPÔT NMB



FLOTTER SOUS LE PONT



L'INSTANTANÉ

Photo Olivier Vogelsang

Après le flop de la passerelle du Mont-Blanc, coulée dans les urnes lors des dernières votations du 24 novembre, les Genevois vont se contenter de «marcher» sur l'eau. Ils continueront à emprunter le passage flottant qui relie le quai des Bergues au quai du Mont-Blanc. Cet itinéraire, qui évite les nuisances du trafic, offre une vue singulière de l'architecture du pont. ■



POUR DES TRANSPORTS EN COMMUN GRATUITS DANS TOUTE LA SUISSE

Le mouvement citoyen AG!SSONS poursuit sur sa voie. Il va d'abord faire recours contre l'invalidation de son initiative populaire vaudoise en faveur de transports publics à des prix abordables, comme il a récemment annoncé lors d'une conférence de presse à Lausanne. Ce texte réclamait un abonnement à 40 francs par an, tarif s'alignant sur le prix de la vignette autoroutière. Parallèlement, il envisage de lancer à l'horizon du printemps 2025 une initiative fédérale populaire allant dans le même sens. Ce projet s'articule autour de trois axes: l'instauration de la quasi-gratuité des trans-

ports publics régionaux, l'établissement d'un plan de financements publics «massif et solide» visant à améliorer l'accessibilité du réseau de transports en commun ainsi que la gestion commune des transports collectifs. «Le peuple doit avoir le dernier mot sur le sujet! Si ce n'est pas les cantons, cela sera par la Confédération. Les colères et les espoirs de la population doivent pouvoir s'exprimer et incarner un changement, quoi qu'il en coûte pour les élus et les élues et les organisations se satisfaisant du statu quo», a affirmé Steven Tamburini, organisateur et porte-parole d'AG!SSONS. Et cela après que le mouve-

ment a présenté un cahier de doléances d'usagers remis également à des autorités politiques, avec, comme demande récurrente, la nécessité de baisser les prix. Pour en savoir plus sur les moyens envisagés visant à la gratuité des transports et les différentes options de financement, les intéressés peuvent consulter la page internet* où ils pourront aussi se prononcer sur les différentes propositions. ■ SM

*nostransportspublics.ch/gratuite-transports-publics

1 + 1 = 11

David Prêtre/Albedo



Les passeports exigeaient des photos d'identité yeux fermés.

«SCHMIDHEINY SAVAIT MAIS NE S'EST PAS ARRÊTÉ: IL MÉRITE LA PRISON À VIE»

Dans le procès Eternit bis devant la Cour d'appel de Turin, l'accusation réitère sa demande de condamnation du milliardaire suisse pour homicide volontaire.

Claudio Carrer, «Area»

Stephan Schmidheiny savait très bien que l'on meurt de l'amiante, mais, au nom du profit, il a décidé d'aller de l'avant autant que possible, en promouvant la désinformation parmi les travailleurs et la population autour de l'usine Eternit de Casale Monferrato (abandonnée par la suite dans un état de délabrement et demeurant une grave source de pollution environnementale pendant des années). Après la fermeture de l'usine, il a essayé de se décharger de toute responsabilité par le biais d'une stratégie de communication bien précise. Telles sont, en résumé, les raisons avancées par les représentants de l'accusation dans le procès Eternit bis - en cours devant la Cour d'appel de Turin - pour justifier une demande de condamnation du milliardaire suisse à la réclusion à perpétuité. Cela pour homicide

Selon l'accusation, le prévenu savait très bien que l'on meurt de l'amiante et a agi en pleine conscience.

volontaire, et non pour «simple» homicide involontaire, comme l'avait décidé la Cour d'assises de Novare. Celle-ci l'a condamné en juin 2023 à 12 ans de prison pour la mort d'une partie des 392 anciens travailleurs et citoyens, décédés d'un mésothéliome après avoir respiré la poussière de l'usine Eternit de Casale, qu'il contrôlait entre le milieu des années 1970 et 1986.

Trois cent nonante-deux morts, une liste de femmes et d'hommes tués par l'amiante mise à jour en 2016 et à l'origine du procès, qui ne «raconte» la tragédie que de manière partielle. Il faut noter que «441 autres personnes sont tombées malades du mésothéliome depuis lors et, peut-être même demain, d'autres cas s'ajouteront», comme l'a tristement constaté le procureur Gianfranco Colace lors de la dernière audience. Et la réalité en témoigne: dès le lendemain, dans un petit village du Monferrato Casalese, une femme de 48 ans à qui l'on avait diagnostiqué un mésothéliome il y a moins d'un an décédait, victime supplémentaire de l'activité industrielle d'Eternit et de cette maudite usine de Casale Monferrato.

UNE SITUATION CATASTROPHIQUE À L'INTÉRIEUR DE L'USINE ET À L'EXTÉRIEUR

Une usine maculée de poussière et de saleté, avant et pendant la gestion Schmidheiny, sur laquelle Gianfranco Colace s'est longuement attardé. Il rappelle tout d'abord qu'en 1973 déjà, lors d'une première visite à l'usine de Casale, Othmar Wey, cadre supé-

rieur d'Eternit Suisse, avait constaté «une situation "catastrophique" (traduction approximative du terme allemand "katastrophal", ndr) en ce qui concerne l'activité de l'amiante et la protection des travailleurs». «Et les conditions d'insalubrité n'ont pas changé dans les années qui ont suivi, pas même lorsque Stephan Schmidheiny a pris les rênes de l'entreprise», souligne M. Colace, citant par exemple les 260 prescriptions en matière de santé et d'hygiène émises par l'inspection du travail entre 1976 et 1983. «Il s'agit d'accusations pour plus de 260 infractions en la matière. Une situation anormale, inédite: je n'ai jamais entendu parler d'une telle chose en Italie depuis plus de 25 ans que je m'occupe de sécurité sur le lieu de travail», a tonné le magistrat. Une situation, a-t-il souligné, «dont le prévenu était conscient».

Tout comme il était conscient de la dispersion de la poussière d'amiante même en dehors de l'usine, dans tout Casale Monferrato et ses environs: il y avait les ventilateurs qui rejetaient l'air chargé de poussière à l'extérieur de l'usine; l'amiante entraînait alors dans les maisons des ouvriers qui devaient laver leurs combinaisons poussiéreuses, car il n'y avait pas de blanchisserie à l'usine, il y avait le broyage à l'air libre des déchets (de l'usine de Casale mais aussi d'autres usines d'Eternit en Italie); le transport des produits manufacturés et des matières premières sur des camions qui traversaient la ville; le déversement des eaux du cycle de production directement dans le Pô voisin: 20 tonnes par semaine qui, au fil du temps, ont rétréci le lit de la rivière et créé une péninsule qui est ensuite devenue une petite plage où les habitants de Casale, inconscients du danger, passaient leurs étés au bord de l'eau; la décharge à ciel ouvert, qui était aussi un centre de vente et de distribution aux habitants de l'endroit du fameux «polverino», matériau de rebut provenant de la transformation des tuyaux, utilisé comme une sorte de ciment avec lequel on construisait les trottoirs, les allées, les cours, les fermes, les terrains de sport et toutes sortes de pavages, ou (pire encore) répandu à sec dans les greniers et les combles pour isoler les maisons et les immeubles d'habitation; et enfin, l'abandon de l'usine en 1986, «dans un état de délabrement, avec du verre brisé et de l'amiante encore accumulés à l'intérieur». Une situation qui a perduré jusqu'aux années 2000, lorsqu'un nettoyage massif a été effectué aux frais de l'Etat, c'est-à-dire avec l'argent de la communauté», rappelle Gianfranco Colace.

PLEINE CONSCIENCE

Le prévenu «savait alors très bien que l'on meurt de l'amiante», a souligné l'accusation, insistant sur la «pleine conscience» de Stephan Schmidheiny. Une conscience attestée, par exemple, par les propos qu'il a lui-même tenus



L'accusation demande que le milliardaire suisse finisse sa vie derrière les barreaux.

en 1976 lors d'une conférence à Neuss (Allemagne), où Schmidheiny a réuni 35 cadres supérieurs du groupe, qui, informés des effets dévastateurs de l'amiante sur la santé, ont été «choqués», apprend-on dans les documents judiciaires. Mais le milliardaire suisse leur a conseillé «de ne pas susciter la panique parmi les travailleurs». C'est-à-dire de ne pas les informer. La défense, commente Colace, soutient qu'ils ont choisi la prudence dans le traitement du problème de santé pour ne pas créer d'alarmisme. Informer sur le danger de l'amiante, était-ce de l'alarmisme?

LA FAILLITE DÉCIDIÉE À ZURICH

Selon les procureurs, il est clair que Schmidheiny «a décidé de résister à tout prix. Parce que c'était trop rentable et que les entreprises avaient besoin de temps pour planifier l'abandon du matériau dangereux», a déclaré la vice-procureure générale de la cour d'appel, Sara Panelli. Elles ont donc eu recours à la «propagande sur le "traitement sûr" de l'amiante, même si l'on sait déjà qu'aucune utilisation contrôlée ne peut protéger contre l'amiante». Et quand on se rend compte que l'amiante «n'est plus rentable, on ferme, on laisse l'usine faire faillite», explique Sara Panelli. Une faillite datée du 4 juin 1986, mais qui avait déjà été décidée quelque temps auparavant: «En 1983 à Zurich», à la suite d'un événement alarmant pour l'élite mondiale de l'amiante (dans laquelle la famille

Schmidheiny jouait un rôle de premier plan): la nouvelle qu'aux Etats-Unis, le géant Johns-Manville avait été submergé par 16 500 procès avec des demandes d'indemnisation pour des maladies liées à l'amiante. «Schmidheiny craignait un risque analogue», a déclaré Sara Panelli.

LA DISSIMULATION DES RESPONSABILITÉS

Une fois la fermeture de l'usine de Casale décidée, Stephan Schmidheiny a été confronté à un nouveau risque à éviter: celui d'un «scandale national et international, avec des conséquences financières et d'image», a expliqué le procureur, en illustrant un autre pilier de la stratégie de Monsieur Eternit, dès 1984: celui de la communication professionnelle visant à dissimuler la responsabilité des dirigeants de l'entreprise, c'est-à-dire de Stephan Schmidheiny lui-même, en vue d'éventuelles poursuites judiciaires. Il s'agit de «faire du local, avec des tons aussi bas que possibles, en se concentrant sur les usines italiennes d'Eternit, en évitant toute référence au groupe suisse et principalement à ses actionnaires. Et de minimiser les dommages économiques et d'image», apprend-on des documents saisis ultérieurement par les magistrats de Turin. La direction suisse de la multinationale en confie l'exécution à la société milanaise de relations publiques Bellodi, qui met en place une sorte de cellule de renseignement pour surveiller la presse locale italienne (mais

aussi suisse, notamment les journaux d'Unia qui ont parlé de l'affaire) ainsi que pour espionner les mouvements de l'association des victimes de Casale Monferrato et, plus tard, ceux des magistrats de Turin. Une sorte de manuel (le «manuel Bellodi») a également été élaboré, avec des réponses toutes faites à chaque question hypothétique. A ceux qui demandaient, par exemple, si Schmidheiny était au courant des dommages causés par Eternit, «il fallait répondre qu'il n'était ni administrateur ni directeur des usines, et qu'il ne pouvait donc pas être responsable», souligne Sara Panelli. Bref, «il fallait "nettoyer" ses positions: il n'avait aucun rôle en Italie, il ne gérait rien». Il avait tout au plus «quelques intérêts» dans le groupe Eternit.

Les activités de Bellodi, qui ont coûté «plusieurs millions d'euros», se sont poursuivies jusqu'en 2005, lorsque le procureur de Turin de l'époque, Raffaele Guariniello, a ordonné une descente de police dans les bureaux de la société milanaise, où de nombreux documents révélant le comportement de l'accusé ont été saisis, contre lequel les procureurs de ce procès en appel réitérent leur demande de condamnation pour homicide volontaire de l'ensemble des 392 personnes impliquées dans le procès et de condamnation à la réclusion à perpétuité. ■

Rassemblement dans le cadre d'un jugement crucial pour les femmes

Sonya Mermoud

Les syndicats et les collectifs féministes appellent à un rassemblement unitaire public le 12 décembre devant le Tribunal fédéral à Lausanne* contre AVS21. Ce jour-là, les juges devront en effet trancher sur les recours déposés afin d'annuler le résultat de la votation sur l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes, passant de 64 à 65 ans, et censée entrer en vigueur en 2025. Rappelons que le projet, com-

battu par Unia, avait été adopté de justesse le 25 septembre 2022, à 50,7% des voix, soit 30 000 de différence. Ce résultat n'a pas été étranger au message alarmiste du Conseil fédéral, qui avait incité la population à accepter la réforme arguant de la situation financière difficile de l'AVS. Sa position s'était toutefois basée sur des chiffres erronés, les dépenses de l'AVS ayant été surestimées de plusieurs milliards de francs. Une erreur de calcul commise par l'Office fédéral des assurances sociales et révélée cet été, qui

aura pourtant servi de principal argument pour accepter AVS21. Cette information a donné lieu à plusieurs recours réclamant l'annulation du scrutin. Le jugement du TF déterminera si les femmes devront effectivement travailler un an de plus ou non. Un moment donc particulièrement important pour elles. ■

* Rassemblement contre AVS 21, jeudi 12 décembre à 10h devant le Tribunal fédéral, avenue du Tribunal-Fédéral 29, Lausanne.



Unia s'était battu contre le projet d'augmentation de l'âge de la retraite des femmes, adopté de justesse en septembre 2022 par 50,7% des voix.